

doc  
CA1  
EA752  
97N35  
FRE

Centre Canadien  
pour le développement  
de la politique étrangère



Canadian Centre  
For Foreign Policy  
Development

# Options

1997

**FORUM NATIONAL  
SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES DU CANADA  
*L'Asie-Pacifique***

**RAPPORTS**





RAPPORT 1997 VICTORIA

**FORUM NATIONAL  
SUR LES RELATIONS INTERNATIONAL DU CANADA  
*L'Asie-Pacifique***

**RAPPORTS**

5-325-2203

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

MAR 3 1998

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE



## Introduction

La première réunion du Forum national de 1997 s'est tenue les 25 et 26 avril 1997 au Dunsmuir Lodge à Victoria (Colombie-Britannique). Cinquante participants se sont rassemblés, en provenance de tout le Canada et de divers secteurs de la société canadienne. Le Forum national vise à permettre des discussions sur des questions de politique étrangère afin de susciter des idées et des scénarios de politiques. L'année 1997 ayant été désignée comme étant l'Année canadienne de l'Asie-Pacifique, le Canada accueillant à Vancouver la Commission économique de l'Asie-Pacifique (APEC), et la société civile accueillant le Sommet populaire, également à Vancouver, l'Asie-Pacifique est une région qui a tout lieu de nous intéresser et sur laquelle il est

### **RAPPORT DU VICTORIA**

John Hay, journaliste spécialisé dans les affaires internationales, a établi le cadre du Forum avec la présentation de son document intitulé : « L'Asie-Pacifique : questions et choix. » Un exemplaire de ce document a été communiqué à chacun des participants avant la réunion dans le but de bien orienter le débat, de fournir des informations pertinentes et de mettre en relief un grand nombre des questions qui étaient revêtir une importance critique dans les échanges de la journée.

La tâche proposée aux participants consistait à débattre des enjeux et d'apprendre les uns des autres. Étant donné que se trouvaient présents des représentants du monde des affaires, d'organisations syndicales, d'ONG, ainsi que de fonctionnaires, d'universitaires et de jeunes, on a activement encouragé la discussion de questions recouvrant toute la gamme des secteurs de la société civile. On a mis l'accent non pas sur la nécessité de dégager un consensus, mais plutôt sur la production d'idées, sur leur rassemblement et leur transmission au ministre des Affaires étrangères et à son ministère.

Le Forum ne constitue pas un événement isolé; il s'inscrit dans le cadre d'un processus plus large portant sur la politique étrangère qui attache une importance considérable à l'apport des citoyens et développe encore davantage le réseau multisectoriel s'intéressant à la politique étrangère en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada.

### Groupes de travail

Dans le but d'orienter la discussion, on a réparti les participants en quatre groupes de travail chargés d'étudier les sujets suivants : le développement durable, les droits de la personne, la liberté de la presse et un code de conduite des entreprises. On a soumis quatre questions à chaque groupe afin de faciliter la discussion et la mise au point de scénarios de politiques, bien qu'on ait informé les participants du fait que les questions ne jouaient qu'un rôle de ligne directrice et qu'on pouvait explorer



## Introduction

La première réunion du Forum national de 1997 s'est tenue les 25 et 26 avril 1997 au Dunsmuir Lodge à Victoria (Colombie-Britannique). Cinquante participants se sont rassemblés, en provenance de tout le Canada et de divers secteurs de la société canadienne. Le Forum national vise à permettre des discussions sur des questions de politique étrangère afin de susciter des idées et des scénarios de politiques. L'année 1997 ayant été désignée comme étant l'Année canadienne de l'Asie-Pacifique, le Canada accueillant à Vancouver la Commission économique de l'Asie-Pacifique (APEC), et la société civile accueillant le Sommet populaire, également à Vancouver, l'Asie-Pacifique est une région qui a tout lieu de nous intéresser et sur laquelle il convient d'axer les discussions.

John Hay, journaliste spécialisé dans les affaires internationales, a établi le cadre du Forum avec la présentation de son document intitulé : « L'Asie-Pacifique : questions et choix. » Un exemplaire de ce document a été communiqué à chacun des participants avant la réunion dans le but de bien orienter le débat, de fournir des informations pertinentes et de mettre en relief un grand nombre des questions qui allaient revêtir une importance critique dans les échanges de la journée.

La tâche proposée aux participants consistait à débattre des enjeux et d'apprendre les uns des autres. Étant donné que se trouvaient présents des représentants du monde des affaires, d'organisations syndicales, d'ONG, ainsi que de fonctionnaires, d'universitaires et de jeunes, on a activement encouragé la discussion de questions recouvrant toute la gamme des secteurs de la société civile. On a mis l'accent non pas sur la nécessité de dégager un consensus, mais plutôt sur la production d'idées, sur leur rassemblement et leur transmission au ministre des Affaires étrangères et à son ministère.

Le Forum ne constitue pas un événement isolé; il s'inscrit dans le cadre d'un processus plus large portant sur la politique étrangère qui attache une importance considérable à l'apport des citoyens et développe encore davantage le réseau multisectoriel s'intéressant à la politique étrangère en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada.

## Groupes de travail

Dans le but d'orienter la discussion, on a réparti les participants en quatre groupes de travail chargés d'étudier les sujets suivants : le développement durable, les droits de la personne, la liberté de la presse et un code de conduite des entreprises. On a soumis quatre questions à chaque groupe afin de faciliter la discussion et la mise au point de scénarios de politiques, bien qu'on ait informé les participants du fait que les questions ne jouaient qu'un rôle de lignes directrices et qu'on pouvait explorer

d'autres avenues, au besoin. Les quatre sujets se caractérisent par leur pertinence fondamentale en ce qui concerne les relations du Canada avec les pays de l'Asie-Pacifique; les enjeux et les scénarios de politiques qui se sont dégagés des discussions sont précieux à titre de contribution de la société à l'élaboration de la politique étrangère canadienne et au développement des pays de l'Asie-Pacifique.

### ***Le développement durable***

#### ***Questions***

- 1. De quelles façons les Canadiens devraient-ils promouvoir le développement durable en Asie-Pacifique (aide, commerce, secteur privé, nouvelles technologies, etc.), et dans quels pays?***
- 2. Quels devraient être la contribution ou le financement provenant des Canadiens?***
- 3. Faut-il atteindre un degré minimal de développement économique/industriel avant qu'on puisse avancer sur la voie de la durabilité?***
- 4. Quelles sont les meilleures modalités de coopération du Canada avec des pays partageant des conceptions similaires pour ce qui est de promouvoir le développement durable?***

Les discussions sur le développement durable en Asie-Pacifique se résument, pour l'essentiel, à cinq observations relatives à la politique étrangère du Canada dans cette région, et elles ont débouché sur dix recommandations visant à accroître l'influence du Canada à propos de questions liées au développement durable.

#### ***Observations***

- 1. Sur la scène internationale, la présence active du Canada en Asie-Pacifique est plus faible que dans d'autres régions.***
- 2. La promotion de l'activité d'ONG dans certains pays d'Asie-Pacifique peut parfois être perçue comme sapant l'autorité du gouvernement national.***
- 3. On peut se servir de la politique étrangère comme d'un instrument permettant de s'attaquer à diverses questions en tenant compte du contexte.***
- 4. Il existe un lien réel entre une bonne gestion des affaires publiques et les capacités locales en matière de développement durable.***

5. On observe des degrés différents d'intérêt et d'engagement envers le développement durable dans divers pays d'Asie-Pacifique, la différence de ces degrés correspondant à la différence des niveaux de développement économique.

Ont émergé de ces discussions trois recommandations/objectifs qui se veulent une contribution à l'orientation de la politique étrangère du Canada en Asie-Pacifique.

### **Recommandations**

1. Mettre en place des liens internationaux et des réseaux d'influence.
2. Mener à bien et coordonner une action de consultation et de collaboration non officielles, c.-à-d., le processus du deuxième volet (ARF, CSCAP, centres d'études de l'APEC, PECC).
3. Accroître la représentation de Canadiens d'origine asiatique au MAECI et au sein d'organisations internationales à l'oeuvre en Asie-Pacifique.
4. Promouvoir des mécanismes de consultation et de règlement de problèmes au moyen de la collaboration au moyen du processus officiel, à savoir, le volet 1 de l'APEC.
5. Veiller à ce que les questions relatives au développement durable figurent à l'ordre du jour des autres réunions du Forum.
6. Intégrer les contribution du monde des affaires et des ONG aux instances pertinentes de l'APEC.
7. S'assurer que les mandats d'études de faisabilité de projets d'infrastructures bénéficiant d'un financement public comprennent des volets portant sur le développement durable.
8. Expliciter la politique étrangère canadienne en matière de développement durable.
9. Préparer une déclaration énonçant les valeurs liées au développement durable qui font partie de la politique étrangère du Canada.
10. Élaborer et soutenir des stratégies visant à concourir à la mise en oeuvre de structures de valeurs relatives à la problématique du développement durable, valeurs conformes à celles de notre pays. Par exemple :

a) attribution de prix au secteur privé dans le cas des exportateurs de technologies respectueuses de l'environnement; b) examen annuel des activités des secteurs public et privé dans le domaine du développement durable; c) partenariat entre les courants de capitaux provenant des secteurs privé et public, et d'ONG, afin de soutenir le développement durable.

Les participants aux discussions ont également abordé le rôle précis que les Canadiens devraient jouer sur le plan des pratiques en matière de développement durable en Asie-Pacifique. Ils ont convenu que, sur la scène internationale, les Canadiens devraient promouvoir la mise au point et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement, et fournir un soutien à la région par l'intermédiaire de la diffusion de compétences dans le domaine de la planification environnementale, en plus de favoriser l'établissement de liens dans le secteur de l'enseignement entre le Canada et l'Asie-Pacifique. Nos concitoyens devraient également appuyer le développement durable de la région en établissant des liens avec des pays partageant les mêmes conceptions au moyen d'actions visant une recherche-développement menée dans un esprit de collaboration, et non de concurrence.

Le groupe a souscrit à un modèle de développement durable qui pourrait concilier le besoin de croissance économique et l'impératif social (créer et préserver un environnement dans lequel d'autres personnes souhaitent vivre), et un impératif environnemental tout aussi important (ne pas détruire les ressources).

---

## ***Droits de la personne***

### ***Questions***

- 1. Quels sont les meilleurs moyens par lesquels les Canadiens peuvent faire la promotion des droits de la personne en Asie, et dans quels pays?***
- 2. Existe-t-il des retombées positives de la défense des droits de la personne sur les plans du développement économique et du commerce?***
- 3. Par quels moyens nos concitoyens peuvent-ils renforcer la voix et la participation des peuples autochtones?***
- 4. Le Canada peut-il mener seul une action de promotion des droits de la personne? Quelles sont les meilleures modalités de coopération de notre pays avec d'autres pays épris des mêmes idéaux?***

La discussion sur les droits de la personne se résume à huit observations et recommandations que le groupe a formulées en guise de contribution au renforcement du rôle du Canada à l'égard de l'Asie-Pacifique. Un degré de consensus considérable s'est dégagé quant à l'importance de la diversité nationale et au sujet des modes d'insertion à l'intérieur même de notre pays, dans le but de jeter des bases pertinentes de contributions précieuses au débat sur les droits de la personne.

### **Observations et recommandations**

1. On devrait s'attaquer aux questions lorsque les représentants des groupes minoritaires sont présents et peuvent apporter une contribution, p. ex., peuples autochtones, personnes de couleur, femmes, etc.
2. Il faut intégrer les façons de voir des populations autochtones dans les cadres généraux contemporains sous-tendant la politique étrangère et la problématique des droits de la personne. Il faut prendre en compte et élargir le rôle des peuples autochtones dans la politique étrangère et dans son volet relatif aux droits de la personne; il doit devenir partie intégrante de « l'approche canadienne ». De plus, des organisations comme l'APEC devraient faire participer et consulter les populations autochtones de leurs pays membres afin d'approfondir la compréhension de diverses questions.
3. Il importe de reconnaître que la crédibilité et l'efficacité du Canada, particulièrement en ce qui concerne les populations autochtones, sont tributaires de l'action que notre pays mène sur son propre territoire à propos de questions connexes.
4. Certes, le champ d'application des droits de la personne est universel, mais ils se situent dans un contexte culturel donné; le Canada doit donc tenir compte de ce contexte. De plus, étant donné que les dimensions civile, politique et économique ne sont pas distinctes l'une de l'autre, mais interdépendantes, les stratégies visant des questions liées aux droits de la personne ne devraient pas être axées sur un seul aspect, mais devraient plutôt comporter de multiples facettes. En guise d'exemple, s'il est vrai que la mise en oeuvre de programmes comme la formation de juges en Asie-Pacifique est directement ciblée sur des problèmes de corruption au sein du système juridique, elle ouvre aussi des avenues en vue de l'exécution de réformes dans d'autres secteurs de la société.
5. On doit également reconnaître que les stratégies peuvent être directes ou indirectes, et que celles qui sont indirectes sont souvent plus efficaces. Les stratégies de promotion des droits de la personne doivent intégrer ces deux volets, et le choix devrait être fonction de la capacité d'atteindre les objectifs fixés dans ce domaine, et non pas d'autres facteurs, qu'ils soient d'ordre économique ou autre.

6. Il est important de travailler de concert avec d'autres pays ayant des conceptions similaires, tout en se souvenant de ce que la convergence des vues est plus changeante et porte davantage sur des questions précises que ce n'a jamais été le cas auparavant.

7. Il importe de se rendre compte de la nécessité de s'orienter vers un type différent de service extérieur, un service qui soit plus adaptable et souple, moins européo-centrique, qui possède des connaissances plus profondes et qui encourage et soutient le resserrement de la coopération, non seulement avec des secteurs de la société, mais aussi avec d'autres ministères et organisations, p. ex., le ministère des Affaires autochtones (ministère des Affaires indiennes).

8. Il est important de faire observer que l'Asie-Pacifique est plus réceptive à des approches qui mettent l'accent sur les droits économiques et sociaux plutôt que sur les droits civils et politiques. Il faut tenir compte de ce facteur lorsqu'on réfléchit à la stratégie à choisir.

---

### ***La liberté de la presse***

#### ***Questions***

- 1. Les Canadiens devraient-ils promouvoir la liberté de la presse en Asie-Pacifique? Si oui, de quelle façon? Dans quel pays? (Est-ce que RCI et d'autres médias canadiens ont un rôle à jouer?)***
- 2. Comment nos concitoyens peuvent-ils contribuer à la préservation de la liberté de la presse à Hong Kong?***
- 3. Par quels moyens le Canada peut-il concourir au maintien d'Internet en qualité « d'organe de presse libre »?***
- 4. De quelle façon le Canada peut-il collaborer avec des pays partageant des opinions similaires en vue de promouvoir la liberté de la presse en Asie-Pacifique?***

La discussion sur la liberté de la presse a porté sur les moyens efficaces d'utiliser le rôle du Canada en sa qualité de protagoniste intervenant sur certains créneaux dans la région. L'objectif convenu était que le Canada devrait agir de manière constructive et concertée afin de promouvoir la liberté de la presse, en concertation avec des pays partageant des opinions similaires. Le débat s'est ensuite concentré sur les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif.

On a exprimé une préoccupation relativement à la légitimité d'un soutien du Canada à la liberté de la presse en Asie-Pacifique, alors qu'une proportion importante des

médias nationaux est concentrée dans les mains d'un petit nombre de propriétaires. On s'est également soucié de la crédibilité des avis du Canada, compte tenu du caractère limité de l'implication directe des médias canadiens (journalistes, reporters, etc.) dans les affaires de l'Asie-Pacifique.

Compte tenu de ces lacunes, il ne s'est pas dégagé d'accord sur le fait que le Canada pourrait toujours avoir un rôle précieux à jouer. Le groupe a adopté huit recommandations.

### **Recommandations**

1. Mettre l'accent sur le cadre juridique international dans lequel une presse libre pourrait fonctionner, au moyen de l'établissement d'un ensemble de normes, de principes et de règles.
2. Encourager une approche davantage tactique qui s'intéresserait plus à une approche précise, au cas par cas. Cette méthode accorderait moins d'importance à la sensibilité aux cultures et tirerait profit du degré d'ambiguïté permis par divers gouvernements d'Asie-Pacifique.
3. Reconnaître que la liberté de la presse n'est pas dissociable de la problématique des droits de la personne, mais en fait partie intégrante.
4. Définir les journalistes comme n'étant pas strictement des reporters. Au contraire, la liberté de la presse devrait aussi permettre la liberté des éditorialistes, des travailleurs d'ordre technique, etc.
5. Encourager les ambassades canadiennes à accorder une plus grande importance à la question des journalistes en danger, et à agir de façon plus opportune au sujet d'alertes lancées par l'organisme International Freedom of Expression Exchange.
6. Promouvoir des moyens de rechange en ce qui concerne la divulgation au moyen d'Internet et le soutien de la mise au point de nouvelles technologies par l'intermédiaire desquelles on pourrait diffuser des informations plus rapidement et plus efficacement. Le Canada devrait également encourager l'exploration d'avenues permettant d'abaisser le coût de la technologie afin de rendre l'information plus accessible en Asie-Pacifique.
7. Encourager les écoles canadiennes de journalisme à exploiter explicitement les réseaux situés en Asie-Pacifique par l'entremise de méthodes comme les échanges et la formation de journalistes d'enquête asiatiques au Canada.
8. Soutenir la mise en place de cadres institutionnels régionaux, particulièrement l'APEC, afin qu'ils permettent de manière plus approfondie l'accès des médias au

moyen de séances quotidiennes d'information, et appuyer la formation d'un centre des médias.

### **Code de conduite des entreprises**

#### **Questions**

- 1. Quelle devrait être la teneur d'un projet de code de conduite (travail et droits de la personne, protection des enfants et des femmes, l'environnement, autres questions).**
- 2. Quel est le rôle qu'idéalement, les entreprises, les pouvoirs publics, les citoyens, devraient jouer, en vue de la création, de la promotion et de la mise en application d'un code de conduite?**
- 3. Quels sont les meilleurs moyens par lesquels les Canadiens/le Canada peuvent s'attaquer aux questions liées à la corruption?**
- 4. Comment le Canada devrait-il s'y prendre pour oeuvrer de concert avec des pays partageant des façons de voir similaires, dont certains se situent en Asie-Pacifique, afin de promouvoir un code de conduite?**

Au cours de la discussion, le groupe a décidé qu'afin d'encourager la formulation et l'application d'un code de conduite en Asie-Pacifique, il fallait définir un ensemble de valeurs fondamentales en consultation avec des ONG, le monde des affaires et des organisations gouvernementales de la région. On a recommandé l'Organisation internationale du travail (OIT) à titre de modèle éventuel en vue de la formulation de ces valeurs. Pendant le débat qui a suivi, le groupe s'est entendu sur les mesures suivantes qui seraient susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un code de conduite qui aurait la possibilité de traduire avec exactitude les intérêts des divers secteurs de la société.

#### **1) Rôles des groupes touchés**

- i) Organisations non gouvernementales : éducation de la population, recherche, collecte et évaluation de renseignements, activités de plaidoyer et définition de causes à défendre, et promotion de « pratiques exemplaires ».**

ii) Pouvoirs publics : financement de la recherche, communication et négociation avec d'autres gouvernements touchés de la région.

iii) Monde des affaires : éducation de la population et auto-éducation, soutien du programme de recherches, et élaboration de questions liées aux droits de la personne, et soutien à celles-ci, dans le cadre de l'activité des entreprises.

## 2) Importance de la lutte contre la corruption

i) Nécessité d'un processus multilatéral, international.

ii) Importance de la réforme des systèmes juridiques de la région afin qu'ils correspondent à des normes de lutte contre la corruption et à celles d'un code de conduite.

iii) Reconnaissance du fait que les codes anticorruption constituent de bonnes pratiques commerciales qu'il faudrait intégrer dans la politique et les accords commerciaux.

Le groupe a également fait allusion à l'importance des liens avec des pays partageant des conceptions similaires afin de promouvoir et de soutenir l'établissement d'un code de conduite. L'objectif de cette démarche consisterait à influencer sur le marché pour qu'il tienne compte de la problématique des droits de la personne. Dans ce processus continu, on pourrait recourir à des incitations plutôt qu'à des pénalités afin d'encourager l'adoption volontaire des principes d'un code de conduite. La participation du Canada à ce processus devrait se caractériser par une volonté de s'adapter aux réalités locales et de conserver une souplesse d'intervention dans un cadre universel comprenant des paramètres au sein desquels tous les groupes touchés pourraient participer activement et où on pourrait assurer la protection de tous les droits fondamentaux de la personne.

---

## Conclusion

Au terme de la journée, il s'est tenu une séance plénière et un représentant de chacun des groupes de travail a présenté un résumé de chacune des discussions. À partir de là, on a dégagé plusieurs scénarios de politiques qui semblaient traduire les aspirations de bon nombre des participants aux divers groupes et y donner suite. Ils représentent des thèmes qui ont sous-tendu les discussions de toute la journée.



## Scénarios de politiques

1. Établir des liens latéraux avec des entreprises animées des mêmes idéaux en Asie-Pacifique afin d'encourager l'élaboration et l'adoption de normes d'un code de conduite.

Piñi Fontaine

2. Soutenir activement le rôle des ONG comme étant des véhicules d'une importance fondamentale en matière d'éducation ainsi que de surveillance et de préparation de rapports dans le domaine des droits de la personne.

Marlene MacLennan

3. Soutenir ouvertement les processus relevant du deuxième volet, p. ex., par l'entremise de l'élaboration du rôle et de la fonction des centres d'études de l'APEC.

Karen Linden

4. Rehausser le rôle des populations autochtones et des Canadiens d'origine asiatique au moyen de modalités de dotation intégratrices sur le plan des pouvoirs publics nationaux. Cela permettrait de contribuer à garantir qu'on puisse disposer d'une diversité d'opinions et d'expériences.

Institut international du développement durable (IIDD)

5. Établir des programmes incitatifs qui encourageraient des pratiques équitables dans les domaines des affaires et de l'environnement en Asie-Pacifique afin de mettre en place une procédure de présentation de rapports annuels permettant de suivre les progrès accomplis.

Policy Alternatives Centre (IMPAC)

Vancouver (C.-B.)

Terri Wilson

British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC)

Victoria (C.-B.)

Yuen Pau Woo

Directeur de la recherche et de l'analyse, Fondation Asie-Pacifique du Canada

Vancouver (C.-B.)

Stuart Whiff

Directeur général, South Pacific Peoples Foundation

Victoria (C.-B.)

Universitaires et experts

Jan Bayne, coordonnateur

Programmes d'évaluation et de recrutement

Royal Roads, université de Victoria (C.-B.)



## Participants

### **ONG**

**Phil Fontaine**

Grand Chef de l'Assemblée of Manitoba Chiefs  
Winnipeg (Manitoba)

**Marjorie MacLean**

Directrice générale, Institut canadien des arts pour jeunes publics  
Vancouver (C.-B.)

**Karen Minden**

Vice-présidente de la Direction de la recherche et de l'analyse, Fondation  
Asie-Pacifique du Canada, Winnipeg (Manitoba)

**\*M<sup>me</sup> Nola-Kate Seymoar**

Institut international du développement durable [IIDD]  
Winnipeg (Manitoba)

**Shauna Sylvester**

Directrice, International Media & Policy Alternatives Centre (IMPAC)  
Vancouver (C.-B.)

**Tarah Wilson**

British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC)  
Victoria (C.-B.)

**Yuen Pau Woo**

Directeur de la recherche et de l'analyse, Fondation Asie-Pacifique du Canada  
Vancouver (C.-B.)

**Stuart Wulff**

Directeur général, South Pacific Peoples Foundation  
Victoria (C.-B.)

### **Universitaires et experts**

**Jim Bayer, coordonnateur**

Programmes d'évaluation et de recrutement  
Royal Roads, université de Victoria (C.-B.)

**Leslie Butt**

Professeur invité, Études sur l'Asie-Pacifique  
Université de Victoria (C.-B.)

**Andrew F. Cooper**

Département des sciences politiques, Université de Waterloo  
Waterloo (Ontario)

**Yannick Lamonde**

Coordonnateur, Québec, Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère  
Québec (Québec)

**Kathleen Mahoney**

Faculté de droit, université de Calgary  
Calgary (Alberta)

**Katherine Orr**

Coordonnatrice, côte est, Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

**John Price**

Études sur le mouvement syndical, Conseil du travail de l'université de la  
Colombie-Britannique à Vancouver  
Vancouver (C.-B.)

**Sandra Schatzly**

Directrice adjointe, Centre for Asia Pacific Initiatives  
Université de Victoria  
Victoria (C.-B.)

**Eileen Skinnider**

Chercheuse, International Centre for Criminal Law Reform  
and Criminal Justice Policy  
Vancouver (C.-B.)

**Lawrence Woods**

Programme d'études internationales  
Université du Nord de la Colombie-Britannique

**Art Wright**

Premier agrégé, Sustainable Development Research Institute  
Université de la Colombie-Britannique  
Vancouver (C.-B.)

## **Jeunes**

**Connie Freeman**

Étudiante diplômée, - Sciences politiques

Université de Victoria

Victoria (C.-B.)

**Xavier Furtado**

Étudiant de maîtrise

Université de la Colombie-Britannique

BC Institute of International Relations

Vancouver (C.-B.)

**Penny Kerrigan**

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, représentante nationale des

Autochtones

Victoria (C.-B.)

**Faye Soehngen**

Conseillère, Wic, Native Students' Union

Victoria (C.-B.)

**Gordon World**

Étudiant, Études sur le Pacifique et l'Asie, Université de Victoria

Victoria (C.-B.)

## **Monde des affaires**

**James P. Cooney**

Directeur, Affaires publiques et internationales, Placer Dome Inc.

Vancouver (C.-B.)

**Peter Wallis**

Président directeur-général, The Van Horne Institute for International Transportation

and Regulatory Affairs

Calgary (Alberta)

**Bill Westhead**

Gestionnaire, Mountain Equipment Co-op

Représentant des solutions de rechange en matière d'économie durable,

CUSO - Conseil régional

Vancouver (C.-B.)

**Médias**

**Gerry Caplan**  
Richmond Hill (Ontario)

**Bill Lightowlers**  
Vice-président, CETAC West World Trade Centre  
Vancouver (C.-B.)

**\*Yuezhi Zhao**  
David Lam Centre for International Communication  
Port Moody (C.-B.)

**Pouvoirs publics**

**Nasreen Bhimani**  
Communications  
Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère  
Ottawa (Ontario)

**John M. Curtis**  
Conseiller et coordonnateur principal des politiques, Comité économique de l'APEC  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
Ottawa (Ontario)

**Galène Lapointe**  
Coordonnatrice de l'Année canadienne de l'Asie-Pacifique  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
Ottawa (Ontario)

**Steven Lee**  
Directeur national  
Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère  
Ottawa (Ontario)

**Syd Maddicott**  
Analyste de politiques  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
Ottawa (Ontario)

**Michael O'Shaughnessy**  
Planificateur des manifestations  
Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère  
Ottawa (Ontario)

**Mario Renaud**  
Dir. gén. par intérim, Planification stratégique et Politiques, ACDI  
Hull (Québec)

**Noel Schacter**  
Directeur, Direction internationale  
Ministère de l'emploi et de l'investissement de la Colombie-Britannique  
Victoria (C.-B.)

**Andrew Shore**  
Affaires bilatérales, Direction des droits de la personne  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
Ottawa (Ontario)

**Denis Stevens**  
Cabinet du ministre des Affaires étrangères  
Ottawa (Ontario)

**Don White**  
Conseiller principal, Politique commerciale,  
Ministère de l'emploi et de l'investissement de la Colombie-Britannique  
Victoria (C.-B.)

\* n'ont pu assister aux débats

***Coordonnateur du Forum***

**Dawn McLean**  
Coordonnateur, côte ouest, Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère  
Victoria (C.-B.)

(N.B. Période pré-électorale. Les parlementaires étaient occupés. C'est pourquoi ils n'ont pas été représentés cette fois-ci.)



## Introduction

La deuxième réunion du Forum national sur les relations internationales du Canada de 1997 a eu lieu les 23 et 24 juin au collège Conrad Grebel à Waterloo, en Ontario. Fidèle à la désignation de 1997 comme Année canadienne de l'Asie-Pacifique et conjointement avec d'autres forums qui se déroulaient parallèlement à Victoria, à Québec et à Halifax, le Forum a exploré « les relations du Canada avec l'Asie-Pacifique ». Il s'est particulièrement intéressé aux questions qui concernaient à la fois le Sommet de la Commission économique Asie-Pacifique, par le gouvernement canadien à Vancouver en novembre, et le Sommet populaire, qui sera tenu par les milieux non gouvernementaux en marge de l'événement officiel.

## RAPPORT DU WATERLOO

Le comité directeur du Forum national de Waterloo a invité les participants provenant d'un large éventail de milieux sociaux, soit les secteurs non gouvernementaux, les universités, les jeunes, les entreprises et les syndicats, les médias et le gouvernement, à explorer les possibilités de politique étrangère qui s'offrent pour les relations du Canada avec la région de l'Asie-Pacifique. La plupart des participants provenaient du sud-ouest de l'Ontario, ce qui reflétait le haut niveau d'intérêt et de compétence de cette région en matière d'élaboration de la politique étrangère. Comme l'a rappelé dans son allocution de bienvenue M. Walter Meleau, membre du comité directeur et ancien ministre fédéral, il existe à moins de 100 kilomètres de Kitchener-Waterloo plusieurs universités, des industries de technologie de pointe et des organismes non gouvernementaux bien informés qui sont expérimentés et compétents en regard des sujets débattus au Forum national.

## Thèmes et questions

À partir de l'examen du document de travail du Forum national par le journaliste John Hay et d'une ébauche du rapport du Forum national de Victoria, le comité directeur a choisi cinq sujets de discussion et d'élaboration des politiques qu'étudieront pendant le Forum cinq groupes de travail correspondants. Ces thèmes étaient : les droits de la personne et le commerce, le développement durable, les médias et les communications, les autochtones, les minorités et les réfugiés; enfin, les conflits et la sécurité. Les participants du forum ont reçu à l'avance une série de documents contenant des lectures de base



## **Introduction**

La deuxième réunion du Forum national sur les relations internationales du Canada de 1997 a eu lieu les 23 et 24 juin au collège Conrad Grebel à Waterloo, en Ontario. Fidèle à la désignation de 1997 comme Année canadienne de l'Asie-Pacifique et conjointement avec d'autres forums qui se déroulaient parallèlement à Victoria, à Québec et à Halifax, le Forum a exploré « les relations du Canada avec l'Asie-Pacifique ». Il s'est particulièrement intéressé aux questions qui concernaient à la fois le Sommet de la Commission économique Asie-Pacifique (APEC), qui sera organisé par le gouvernement canadien à Vancouver en novembre, et le Sommet populaire, qui sera tenu par les milieux non gouvernementaux en marge de l'événement officiel.

Le comité directeur du Forum national de Waterloo a invité les participants provenant d'un large éventail de milieux sociaux, soit les secteurs non gouvernementaux, les universités, les jeunes, les entreprises et les syndicats, les médias et le gouvernement, à explorer les possibilités de politique étrangère qui s'offrent pour les relations du Canada avec la région de l'Asie-Pacifique. La plupart des participants provenaient du sud-ouest de l'Ontario, ce qui reflétait le haut niveau d'intérêt et de compétence de cette région en matière d'élaboration de la politique étrangère. Comme l'a rappelé dans son allocution de bienvenue M. Walter McLean, membre du comité directeur et ancien ministre fédéral, il existe à moins de 100 kilomètres de Kitchener-Waterloo plusieurs universités, des industries de technologie de pointe et des organismes non gouvernementaux bien informés qui sont expérimentés et compétents en regard des sujets débattus au Forum national.

## **Thèmes et questions**

À partir de l'examen du document de travail du Forum national par le journaliste John Hay et d'une ébauche du rapport du Forum national de Victoria, le comité directeur a choisi cinq sujets de discussion et d'élaboration des politiques qu'étudieront pendant le Forum cinq groupes de travail correspondants. Ces thèmes étaient : les droits de la personne et le commerce, le développement durable, les médias et les communications, les autochtones, les minorités et les réfugiés, enfin, les conflits et la sécurité. Les participants du forum ont reçu à l'avance une série de documents contenant des lectures de base

et des questions pour stimuler la discussion de principe sur chacun des cinq thèmes. Pendant le Forum, on a remis aux participants des documents supplémentaires, dont le rapport du forum de Victoria et les déclarations de principe du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sur l'appui canadien à chacun des quatre secteurs suivants de politique : développement durable, codes de conduite, droits de la personne et liberté des médias en Asie.

Les participants ont aussi tiré profit, à la soirée d'ouverture du forum, des observations du conférencier invité, M. Marius Grinius, directeur de l'Asie du Sud-Est du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. En effet, M. Grinius leur a communiqué des observations personnelles « du point de vue d'un praticien », qui portaient sur tous les thèmes des groupes de travail. En outre, lors de la séance plénière d'ouverture, les groupes de travail ont entendu un comité composé de cinq experts qui « a ouvert la voie » à leurs discussions, en examinant les sujets et les questions clés de la politique étrangère canadienne sur chaque sujet de réflexion.

Le résumé des discussions et des recommandations des cinq groupes de travail a été présenté à la séance plénière de clôture du Forum. M. John English, professeur d'histoire à l'Université de Waterloo et ancien vice-président du Comité parlementaire permanent des affaires étrangères et du commerce international, a conclu par une analyse des questions clés qui se sont dégagées pendant le Forum.

M. English a rappelé aux participants que la région de l'Asie-Pacifique était il y a moins de trente ans un endroit où se commettaient des massacres à grande échelle. Il a fait remarquer que, alors qu'en politique une semaine peut être considérée comme une longue période, en histoire un siècle représente peu de temps. Encore tout récemment, à l'époque de la guerre du Vietnam, la région a traversé une série de crises, qui ont toutes eu une profonde répercussion sur le monde occidental. Ces événements continueront d'avoir une grande influence sur la place qu'occupe la région dans le monde et sur ses relations avec l'Occident.

Les Canadiens doivent également se rappeler constamment que leur pays est et restera un intervenant périphérique en Asie. Par contre, ce continent n'a rien de périphérique pour le Canada et ses intérêts sociaux et économiques. Alors que le

Canada jouit d'une bonne image de marque dans la plupart des pays de cette région, il ne dispose que de très peu de pouvoir, ce qui est un fait essentiel dont il faut tenir compte alors que nous cherchons non seulement à resserrer les liens économiques, mais aussi à accroître notre influence pour appuyer les valeurs que les Canadiens possèdent et désirent promouvoir à l'échelle internationale.

Alors que les rapports des groupes de travail ont défini les sujets qui se sont dégagés des discussions de la journée, plusieurs dossiers contextuels, venant s'ajouter à la question générale de l'influence canadienne, ont contribué à structurer la discussion :

- Une élaboration efficace de la politique étrangère doit comprendre une critique des pratiques et des politiques canadiennes actuelles, et prendre cette critique pour point de départ;
- Les peuples autochtones du Canada et de l'Asie doivent participer aux discussions de stratégie pour faire entendre leur voix (le Conseil circumpolaire de l'Arctique offre un modèle de forum pour les discussions autochtones internationales auquel on devrait penser dans le contexte de l'Asie-Pacifique);
- Les échanges et les liens entre le Canada et la région, en particulier au niveau des relations individuelles, doivent être accrus et resserrés;
- Pour accroître son influence, le Canada a besoin de renforcer sa représentation sur le terrain dans la région (aux niveaux gouvernemental, non gouvernemental et commercial);
- Le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Charte des droits de l'homme offre une excellente occasion de promouvoir les droits de la personne dans la région;
- Le multilatéralisme continuera d'être l'instrument prioritaire de la diplomatie canadienne dans la région, mais on ne peut pas supposer que l'expérience européenne en fournira le modèle.

Les participants se sont inquiétés du fait que, bien qu'il y ait un engagement officiel de promouvoir les droits de la personne dans le contexte des efforts pour élargir les débouchés économiques et commerciaux, un déséquilibre soit perçu dans le montant de financement consacré respectivement aux droits de la personne et à la promotion du commerce. Le financement pour l'aide au

développement à l'étranger et pour l'éducation y ayant trait a été beaucoup réduit, empêchant ainsi l'ACDI d'appuyer les initiatives de saine gestion des affaires publiques et de renforcer la société civile, ce qui sont les éléments clés des travaux concernant les droits de la personne.

Cette inquiétude reflétait l'opinion plus répandue selon laquelle, alors que la politique étrangère actuelle est consacrée à la promotion des « valeurs canadiennes », notamment les valeurs de base comme les droits de la personne, la démocratie, la liberté de la presse, la protection de l'environnement et le règlement pacifique des différends, les réductions de financement ont touché de manière disproportionnée les programmes et les institutions internationales mêmes qui peuvent aider à diffuser ces valeurs dans la communauté internationale. Les compressions budgétaires, enregistrées dans le soutien financier canadien au HCR et à la Commission des droits de l'homme, par exemple, alors que la promotion du commerce semble bénéficier d'une attention politique prioritaire, remettent en question l'engagement actuel de pure forme à l'égard de la consolidation de la paix et d'une politique étrangère fondée sur les valeurs.

La diminution de l'engagement concret à l'égard des « valeurs » a notamment pour conséquence de transférer aux ONG le soin de s'occuper de ces questions. De plus en plus, on demande à ces dernières non seulement de donner l'exemple, mais aussi d'assumer la principale responsabilité de promouvoir les préoccupations canadiennes attachées aux valeurs, telles que l'égalité des sexes, un gouvernement démocratique et l'éducation en matière de droits de la personne. Si ces valeurs sont essentielles dans la politique étrangère canadienne, il faut leur accorder une priorité stratégique et leur affecter d'importantes ressources économiques.

Les organisateurs du forum de Waterloo estiment qu'il est impératif d'encourager la participation des milieux d'affaires. Finalement, lorsqu'il y a eu une active participation opportune des milieux d'affaires, le secteur était à nouveau nettement sous-représenté. C'est une situation qui a peu de chance de changer si on ne modifie pas la manière dont les efforts sont déployés pour obtenir la participation du secteur des affaires. Ce secteur ne participe pas habituellement à des conférences et à des dialogues de politique multisectorielle (contrairement aux universitaires et aux ONG pour lesquels ces événements sont

un aspect normal de leur travail), et il est peu probable qu'il y prenne part à grande échelle en réponse aux invitations régulières à des conférences. Il faudra consacrer des ressources particulières au processus de consultation de l'élaboration de la politique étrangère afin de rencontrer les représentants du secteur des affaires, de leur demander leur avis avant de fixer le programme, et d'une manière plus générale, afin de créer un climat d'engagement et de confiance pour les convaincre que la participation au processus en vaut la peine.

\*\*\*\*\*

Une discussion approfondie des relations du Canada avec la région de l'Asie-Pacifique a eu lieu sur les thèmes des cinq groupes de travail. Des rapports sommaires des groupes de travail sont joints, la discussion sur chaque thème a porté sur les rubriques suivantes : « contexte stratégique » et « possibilités d'action pour le gouvernement canadien ».

## Peuples autochtones, minorités et réfugiés

La discussion du groupe a porté principalement sur les deux thèmes des peuples autochtones et des réfugiés.

### Contexte stratégique

#### A. Peuples autochtones

1. Les peuples autochtones peuvent et doivent parler en leur propre nom et il faut leur en donner la possibilité. Il convient d'appliquer ce principe aux peuples autochtones du Canada et de l'Asie-Pacifique, en reconnaissant que la situation dans cette dernière région est compliquée par d'autres catégorisations comme les minorités, les diversifications tribales et autres désignations communautaires. Les peuples autochtones entretiennent des relations, des dialogues et des activités Nord-Sud et Canada-Asie-Pacifique.
2. Les peuples autochtones sont désavantagés par le développement économique non durable comme l'extraction des ressources. Ils peuvent conduire des affaires, et ils le font, mais leurs modèles de *développement durable*, qui ont beaucoup à offrir, doivent être reconnus. Dans le domaine de la santé, on assiste à une certaine reconnaissance des sciences et des connaissances des peuples autochtones et asiatiques.
3. La structure des droits « individuels » de l'ONU, issue de l'Occident, est remise en question par les peuples autochtones et asiatiques. *Le cadre des droits collectifs* des peuples autochtones, qui accorde des responsabilités et des avantages aux individus, offre un modèle qui peut éviter la scission entre les droits collectifs asiatiques et les droits individuels occidentaux. De même, le Canada dispose dans ses peuples autochtones d'une ressource inexploitée pour engager de façon plus constructive les nations de l'Asie-Pacifique dans des domaines fondamentaux, comme les usages diplomatiques.
4. Bien que le Canada dispose de l'avantage de la diversité dans les idées, la géographie et l'ethnicité, sa *crédibilité* pour les questions relatives aux peuples autochtones a souffert depuis la publication du récent rapport sur les autochtones.

## **B. Réfugiés**

1. La fin de la guerre froide n'a pas changé les causes *de la crise des réfugiés* : *elles subsistent* et de nouvelles vont apparaître.
2. Le Canada a prouvé sa capacité de donner *l'exemple* dans les crises des réfugiés (comme au Rwanda), ainsi que dans des secteurs connexes comme la consolidation de la paix.
3. Les seules *solutions* efficaces pour gérer les crises des réfugiés et pour y mettre fin *seront de nature multilatérale et multisectorielle*. La coopération du gouvernement avec les ONG a constitué un élément important de la réponse internationale aux crises des réfugiés. Toutefois, le HCR, un organisme multilatéral central, ne dispose pas de financement permanent : son existence doit être renouvelée tous les cinq ans.

## **Possibilités d'action pour le gouvernement canadien**

### **A. Peuples autochtones**

1. Au sein de l'APEC :
  - a) promouvoir et élargir la participation de la société civile aux réunions de l'APEC, en particulier la participation accrue des peuples autochtones;
  - b) promouvoir un forum sur les questions relatives aux peuples autochtones.
2. Promouvoir la recherche « participative » sur les peuples autochtones, à savoir, conduire une recherche avec la participation de ces derniers. Poursuivre un apprentissage commun en matière de santé, en particulier au moyen de mesures de coopération.
3. Appuyer davantage d'échanges diversifiés entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada et de l'Asie-Pacifique. Poursuivre un dialogue et une participation élargis, sectoriels ou de base, en appuyant les ONG dans leurs travaux avec des contacts locaux ou autres.

4. Ratifier la Convention sur la biodiversité de Montréal en prêtant attention à l'article 8j) qui fournira un cadre pour étudier les questions relatives aux peuples autochtones.
5. Créer une capacité politique en établissant et en conservant une masse critique de peuples autochtones et d'experts pour fournir les compétences, les connaissances et les possibilités d'action nécessaires à l'élaboration des politiques.
6. Faire figurer les éléments suivants dans un « code de conduite » à l'égard des peuples autochtones :
  - a) une promotion et une connaissance accrues des peuples autochtones, notamment des ressources éducatives qui transmettent des points de vue, des usages et des modes de vie culturels;
  - b) l'équité et la justice dans le contexte culturel, pour permettre la diversité et préserver la culture des peuples autochtones dans le cadre de la « mondialisation »;
  - c) la « possibilité de s'exprimer » offerte aux peuples autochtones pour qu'ils puissent s'adresser en leur propre nom aux gens d'affaires.

## **B. Réfugiés**

1. Continuer de montrer l'exemple et de faire preuve de compétence dans les mesures prises à l'égard des réfugiés.
2. Remplir les obligations contractées dans le cadre des conventions internationales sur les réfugiés et ratifier la Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants.
3. Promouvoir l'adoption d'un HCR permanent doté d'un financement suffisant.
4. Chercher à établir des instruments de diplomatie préventive pour empêcher les crises de réfugiés et établir multilatéralement des systèmes d'alerte rapide pour permettre de prendre promptement des mesures quand ces crises se produisent.
5. Continuer de coopérer et de coordonner les opérations avec les ONG pour assurer un maximum d'efficacité.

## Droits de la personne et commerce

### Contexte stratégique

1. Bien qu'il soit généralement reconnu que le Canada devrait appuyer de bonnes pratiques en matière des droits de la personne dans les pays avec lesquels il entretient des relations de commerce et d'investissement, il existe des *questions immédiates* qui compliquent l'élaboration de politiques. Ces questions portent notamment sur les sujets suivants : quels sont les droits humains fondamentaux ou les normes de travail de base? Comment définit-on les droits collectifs par rapport aux droits individuels?
2. Il existe divers points de vue et positions sur le rôle du capital et du gouvernement en ce qui concerne les droits de la personne. Néanmoins, nous pouvons chercher à adopter progressivement une certaine *responsabilité* des entreprises aussi bien que du gouvernement envers le public qui augmentera le respect des droits de la personne. L'intérêt manifesté actuellement à l'égard des codes et des étiquettes reflète cette recherche des mécanismes de responsabilité.
3. Les sociétés canadiennes peuvent-elles *refléter les valeurs de leur pays* si nous ne pouvons pas définir ce qu'est une société canadienne? Par exemple, dans le secteur minier, certaines sociétés « canadiennes » menant des activités à l'étranger n'ont pas d'opérations d'exploration ou de production au Canada.
4. Si le gouvernement canadien doit exercer une *plus grande influence* sur les droits de la personne à l'échelle internationale, certains pensent qu'il a besoin d'examiner les stratégies pour éviter d'être accusé d'extra-territorialité ou d'impérialisme culturel. D'autres suggèrent que de telles accusations émanent principalement des gouvernements, et non des peuples auxquels ils refusent d'accorder les droits.
5. En supposant que le capital, plutôt que le gouvernement, offre le principal moyen d'influencer les droits de la personne, nous acceptons le « déclin de l'influence de l'État » et permettons à celui-ci de *déléguer ses responsabilités*. Le gouvernement canadien a refusé de lier les relations économiques aux questions des droits de la personne, même dans des situations d'abus les plus flagrants, comme en Indonésie.

6. La *présence du Canada en Asie* ne doit pas être exagérée. Par exemple, la part canadienne des exportations vers cette région diminue. Pourtant, la capacité du gouvernement à influencer les gouvernements asiatiques ne doit pas non plus être sous-estimée. Ainsi, le Canada a persuadé la Malaisie et l'Indonésie d'appuyer la convention des Nations unies sur la foresterie.

7. La question de la *transparence* dans l'utilisation des ressources et de la gestion financière (notamment par les militaires) est discutée dans les forums multilatéraux comme la Banque mondiale et l'OCDE. Le Canada pourrait appuyer une plus grande transparence internationale par des mesures nationales, notamment la criminalisation de la corruption à des fins de déduction des impôts.

8. Le Canada n'a pas à choisir entre un engagement constructif et des sanctions, mais pourrait recourir à un *continuum de mesures* pour négocier les résultats souhaités en matière de droits de la personne grâce à des incitatifs et à des pénalités dans les relations ayant trait à l'aide, au commerce et à l'investissement.

9. En ce qui concerne les *codes de conduite* en matière de commerce, les questions concernant les droits et le développement durable sont soulevées plus fréquemment par les sociétés elles-mêmes. La corruption et les gouvernements répressifs, mais instables, fournissent un contexte imprévisible pour l'investissement. Alors que les codes de conduite généraux et mondiaux pour les droits de la personne et les relations communautaires semblent être d'une utilité limitée, les codes environnementaux et ceux concernant la conduite « morale » des employés sont plus facilement appliqués dans le monde entier. Certains sont partisans de codes particuliers à chaque pays et à chaque secteur pour les relations avec les gouvernements et les collectivités. Un rapport récent du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique examine une gamme étendue de types de codes et fait des recommandations en ce qui concerne leur efficacité. D'aucuns suggèrent que l'accès des sociétés aux programmes gouvernementaux (par exemple la SEE, le PDME et l'ACDI) devrait être lié aux exigences de code.

10. Les questions des droits de la personne et du travail constituent des *intérêts communs* pour les groupes canadiens et de l'Asie-Pacifique et les liens devraient

être encouragés et appuyés, notamment entre les groupes de gens d'affaires et les ONG.

11. Dans un proche avenir, le Canada a la possibilité de mener une *action multilatérale* concernant les questions relatives aux droits de la personne. Au-delà du forum de l'APEC qui aura lieu à Vancouver en novembre, ces occasions comprennent le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en décembre et les négociations actuelles concernant l'accord multilatéral sur l'investissement.

### **Possibilités d'action pour le gouvernement canadien**

1. Maintenir et renforcer l'engagement à l'égard du système de l'ONU sur la protection universelle des droits de la personne et profiter du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU pour encourager l'application de ces principes dans la région de l'Asie-Pacifique. Utiliser au maximum d'autres instruments multilatéraux de l'ONU et de l'OIT.
2. Avoir recours à une gamme de possibilités sur une base individuelle pour influencer le respect des droits de la personne et du travail, notamment l'aide, les incitatifs liés au commerce et à l'investissement et les sanctions.
3. Dans le cas de la Birmanie et du Timor oriental, étant donné la position adoptée par l'ONU, manifester une volonté accrue d'intervention.
4. Appuyer, par l'intermédiaire des institutions multilatérales, les efforts déployés pour demander la transparence dans les ententes financières et les budgets de manière à réduire la corruption et les dépenses militaires cachées qui soutiennent souvent les violations des droits de la personne.
5. Demander à l'APEC de charger le Canada d'organiser une rencontre des parlementaires de l'Asie-Pacifique, au début de 1998, pour discuter des questions des droits de la personne et du développement durable.
6. Faciliter une discussion éclairée du public sur le projet d'accord multilatéral relatif à l'investissement et sur ses répercussions pour la main-d'oeuvre et les droits de la personne.

7. Appuyer le resserrement des liens entre les organisations et les groupes canadiens et ceux des pays de l'Asie-Pacifique qui se consacrent à la protection des droits dans le domaine du travail et des droits de la personne.

8. En ce qui concerne les codes de conduite, il existe deux possibilités d'action contradictoire :

- a) laisser l'élaboration des codes au secteur privé, ou
- b) au minimum, établir des critères de codes de conduite efficaces comme la participation des intervenants à leur établissement, une administration transparente et une vérification indépendante des résultats.

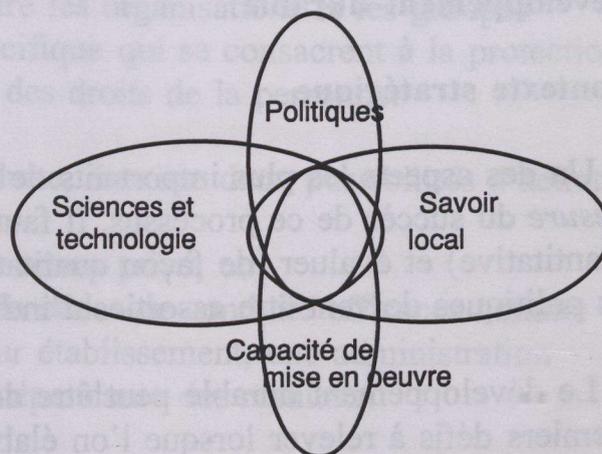
9. Organiser des forums commerciaux pour encourager les entreprises canadiennes à adopter les bons codes ou usages qui existent actuellement en matière de droits de la personne.

## Développement durable

### Contexte stratégique

1. Un des aspects les plus importants de l'élaboration des politiques est la *mesure* du succès de ce processus. Il faut des normes pour mesurer (de façon quantitative) et évaluer (de façon qualitative) ce succès. Pour être applicables, les politiques doivent être assorties d'indicateurs.
2. Le développement durable peut être défini de différentes manières, et l'un des premiers défis à relever lorsque l'on élabore des politiques à ce sujet est de *s'entendre sur une définition*. Pour certains, la durabilité écologique est l'aspect le plus important du développement durable. D'autres se concentrent avant tout sur les besoins humains et font remarquer qu'il doit y avoir un lien entre ces besoins et tous les autres aspects de la durabilité. Une politique concernant le développement durable devra aussi faire le lien entre les dimensions socio-culturelles et les dimensions écologiques et économiques.
3. Les Canadiens doivent *dénoncer* les activités et les aspects de *notre propre culture* qui peuvent nuire à notre perception de la durabilité. Par exemple, toute politique devra contenir un engagement à réduire les niveaux de consommation des Canadiens. La consommation doit également être reliée à l'équité sur le plan national et international.
4. La dénonciation d'aspects de notre culture doit être accompagnée d'un *examen et d'une redéfinition des valeurs canadiennes*. La projection des valeurs canadiennes telles que définies dans l'énoncé du gouvernement, *Le Canada dans le monde* (p. 12), n'est valable que si ces valeurs sont clairement définies et comprises, tâche difficile étant donné la courte histoire de notre pays. En outre, il faut définir ces valeurs de façon très concrète et très précise pour que les résultats soient reconnaissables et mesurables. Par ailleurs, l'objectif clé figurant dans l'énoncé du gouvernement pour ce qui est de la prospérité est l'antithèse de la durabilité.
5. En ce qui concerne le *processus d'élaboration des politiques*, l'approche participative peut parfois être invoquée pour justifier un cadre de référence restreint ou le peu de comptes rendus par le gouvernement. L'on pourrait

également accorder plus d'attention à la désinstitutionnalisation du processus en ayant recours à d'autres méthodes (p. ex. collaboration entre les ONG). L'élaboration des politiques devrait en outre se dérouler au même rythme que l'échange d'informations.



6. Le figure ci-contre en forme de « fleur » illustre les répercussions des structures et des politiques sur le comportement des collectivités. Elle représente l'*interaction* nécessaire entre le savoir local, les sciences et la technologie, les capacités de mise en oeuvre et les politiques.

7. Les politiques relatives au développement durable devront tenir compte du rôle du gouvernement dans la *responsabilisation des sociétés transnationales*. Certains affirment que le gouvernement a peu d'influence sur ces sociétés, tandis que d'autres font remarquer qu'il pourrait en avoir par l'intermédiaire d'organismes comme les Nations unies.

### Possibilités d'action s'offrant au gouvernement du Canada

1. Élaborer une politique relative au développement durable en se fondant sur les principes suivants :
  - (A) Rendre des comptes en fonction d'évaluations, d'indicateurs (p. ex. sécurité alimentaire) et de mesures qualitatives et quantitatives, et faire participer les Canadiens à l'élaboration des politiques et à l'évaluation de leur succès.
  - (B) Recourir à différentes politiques et à des politiques évolutives qui prennent en compte les différences (socio-culturelles) entre les collectivités du monde.
  - (C) Procéder à un examen critique des pratiques/politiques canadiennes et s'engager à favoriser une consommation acceptable sur le plan écologique et social (souci d'équité).
  - (D) Inclure des politiques de responsabilisation et prendre en compte le savoir local, les sciences et la technologie et les capacités de mise en oeuvre (voir modèle en forme de fleur).

(E) Reconnaître les aspects suivants du développement durable : sécurité commune; bien-être écologique, social et économique; aspect temporel et impératif écologique.

2. Passer en revue toutes les politiques canadiennes et les accords internationaux pour voir comment ils contribuent à la durabilité et à la sécurité humaine et écologique.

3. Revoir tous les accords internationaux qui portent ou ont des répercussions sur la durabilité afin de garantir que le Canada puisse rendre des comptes à ce sujet.

4. Repérer et définir des valeurs canadiennes qui mettent en évidence la nécessité de la durabilité mondiale et notre engagement à cet égard.

5. Affirmer que le Canada reconnaît et assume sa responsabilité pour ce qui est de tenir les sociétés transnationales responsables des répercussions de leurs activités sur le développement durable (p. ex. via l'ONU).

## Médias et communications

### Contexte stratégique

1. Dans la formulation et la mise en oeuvre de politiques, le Canada doit tenir compte du fait que de nombreux pays de l'Asie-Pacifique font l'expérience des difficultés et des changements profonds liés à *l'édification d'une nation* en moins de temps que l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale.

2. Le Canada devrait profiter des multiples possibilités qui existent pour créer, avec ces pays, un partenariat unique fondé sur la *sensibilité culturelle* et le *respect mutuel*. Il pourrait non seulement contribuer de manière plus efficace à la réalisation des idéaux de liberté d'expression dans la région, mais aussi montrer qu'il est différent de son cousin américain et se faire connaître davantage.

3. Dans le cadre de ses politiques nationale et étrangère, le Canada devrait chercher à soutenir la *libre expression* des idées, l'ouverture des médias et la

communication entre tous les groupes. Il existe cependant de grandes différences culturelles et philosophiques entre les cultures occidentale et orientale, lesquelles peuvent donner lieu à une interprétation différente de la liberté d'expression. Les Occidentaux peuvent ne pas percevoir de la même façon que les Orientaux des concepts comme la liberté de la presse, la démocratie et le bon gouvernement.

4. Le Canada ne devrait pas promouvoir avec trop de vigueur la liberté d'expression et l'ouverture des médias en Asie-Pacifique compte tenu, notamment, de ses propres faiblesses dans le domaine des droits de la personne (droits des autochtones) et de la concentration des médias au pays. Plutôt que d'imposer un « modèle de conduite canadien », il devrait avoir recours à la « diplomatie tranquille ».

5. *La technologie des communications est un outil*, et les gouvernements totalitaires tenteront, par exemple, de contrôler les logiciels de filtrage des médias et d'Internet. Le recours à la diplomatie tranquille peut entraîner des changements d'attitudes au sommet et encourager les populations à exiger des changements. La technologie employée doit correspondre aux buts visés.

6. Avant de formuler des politiques, il faut se poser un certain nombre de *questions difficiles*. Par exemple, si notre environnement multiculturel nous tient réellement à coeur et si nous en sommes vraiment fiers, comment peut-on justifier l'omniprésence, dans les grands médias, des personnes de race blanche et de leurs valeurs? Où sont les immigrants hautement qualifiés, compétents et déterminés que nous invitons au Canada et dont il est question dans les politiques publiques? Devrions-nous nous attendre à ce que les pays d'Asie-Pacifique encouragent et permettent l'existence de médias subversifs et alternatifs alors que le contenu et le style de notre propre presse sont surtout le reflet de la culture dominante?

7. Les réponses à ces questions indiquent qu'il conviendrait d'adopter une « *approche fondée sur le développement* » et reposant sur la collaboration avec les populations pour ce qui est de la détermination des besoins, de la formulation des politiques et de la prestation d'aide.

8. En ce qui a trait aux grands objectifs de la politique étrangère, s'il s'agit de promouvoir les *valeurs canadiennes* et de sensibiliser davantage la communauté

internationale à ce que peut offrir le Canada, le secteur privé ne serait-il pas mieux placé que le gouvernement pour effectuer ce travail? Si l'un des principaux objectifs est de promouvoir les valeurs canadiennes, comment devrions-nous les définir?

9. Le rôle d'Internet dans la représentation du Canada comme une « *puissance douce* » (la promotion d'idées par la persuasion via l'utilisation et le contrôle des technologies de l'information) fait naître certaines préoccupations qui mettent en garde contre son utilisation généralisée dans les médias canadiens et dans les politiques relatives aux communications. Ces préoccupations concernent notamment :

(A) Le prix et l'accessibilité d'Internet pour les populations locales, pauvres et rurales de l'Est et de l'Ouest. En fait, peu de citoyens canadiens « ordinaires » ont accès à Internet vu leur statut socio-économique et leurs ressources restreintes.

(B) Les conséquences de la propriété des sites Internet et de la monopolisation de l'information par des sociétés à l'exemple de la concentration de la presse au Canada ainsi que de la diffusion en Europe et en Asie.

(C) La réglementation et la surveillance en ce qui concerne la précision de l'information circulant sur Internet et les droits d'auteur.

10. Il faut examiner plus à fond la *stratégie de communication* internationale du Canada et en discuter davantage.

Un système canadien de diffusion « semblable à CNN », par exemple, serait extrêmement coûteux, et il ne s'agirait pas nécessairement de la meilleure façon de faire connaître davantage le Canada à l'étranger, vu la concurrence de plus en plus vive sur le marché international de la diffusion et le rôle mineur joué par le Canada sur la scène internationale.

### **Possibilités d'action s'offrant au gouvernement du Canada**

1. Avoir recours à la diplomatie tranquille pour promouvoir la liberté des médias, mais dans des cas où, par exemple, des journalistes sont persécutés, manifester avec plus de vigueur sa réprobation tant par les voies diplomatiques que par l'intermédiaire des ONG. Tirant parti de l'habitude du Canada à constituer des fronts communs, collaborer avec des pays qui défendent des

valeurs semblables aux siennes afin de faire pression sur ceux qui entravent sérieusement la communication et la libre circulation de l'information.

2. Investir les ressources appropriées dans Radio Canada International pour qu'il puisse jouer un rôle crédible de véhicule de communication internationale chargé de faire connaître davantage le Canada à l'étranger par la diffusion d'une programmation canadienne et de nouvelles internationales de qualité.

3. Orienter le savoir-faire et les efforts du Canada sur des projets de moindre envergure où les politiques auraient le plus de répercussions. Contribuer au développement d'infrastructures médiatiques au niveau des collectivités, à savoir :

(A) Favoriser l'établissement de liens entre les journalistes et les organisations professionnelles de journalisme à l'échelle locale, nationale et internationale.

(B) Fournir aux collectivités le matériel et la formation dont elles ont besoin pour sentir qu'elles se prennent en charge (le projet de radio communautaire Tambuli aux Philippines et son émission « Village on the Air » constitue un exemple).

(C) Chercher à élargir la portée et à tirer parti de situations qui se sont avérées profitables tant pour la collectivité visée que pour les donateurs (par exemple, l'utilisation, financée par le Canada, d'une caméra vidéo par un petit service de santé publique de la ville de Rafah dans la bande de Gaza).

4. Promouvoir une interaction multisectorielle plus poussée entre les journalistes de l'Asie-Pacifique et ceux du milieu juridique, les universitaires, les représentants gouvernementaux, les organisations multilatérales et les collectivités locales.

5. Soutenir les programmes de formation en journalisme afin d'encourager les bonnes pratiques journalistiques et/ou les ateliers destinés aux gouvernements et aux juristes concernant les lois sur la diffamation, l'outrage au tribunal et la liberté de la presse.

## **Conflits et sécurité**

## **Contexte stratégique**

1. Lorsqu'ils réfléchissent aux conflits, les Canadiens devraient se rendre à l'évidence et comprendre que leur capacité d'influer sur le cours des événements qui se déroulent ailleurs est limitée. Le Canada *peut difficilement jouer un rôle proactif* en Asie-Pacifique. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il n'a aucun choix à faire dans les domaines où il a peu d'influence. Par exemple, nous avons des choix à faire en ce qui concerne l'exportation de matériel militaire vers les États de l'Asie-Pacifique.

2. Les conflits, la distribution des forces et les perspectives sur le plan de la diplomatie régionale en Asie-Pacifique diffèrent considérablement de ceux d'autres régions. On ne devrait peut-être pas, en fait, considérer l'Asie-Pacifique comme une « région ». L'Asie-Pacifique est un *espace géographique immense et varié* occupé par des peuples issus d'un grand nombre de civilisations profondes et anciennes et par les gouvernements de nombreux États-nations. L'approche du Canada devrait davantage porter sur des questions plutôt que sur la région. L'initiative concernant les mines terrestres est un bon exemple de « diplomatie spécialisée ».

3. Quels sont les domaines où le Canada pourrait obtenir *le plus de succès* et par quels moyens? Le Canada pourrait notamment faciliter les discussions multilatérales touchant la sécurité et y participer et privilégier les Nations unies comme tribune internationale de discussion. Les relations sur le plan de la sécurité comme celles entre les États-Unis, le Japon et la Chine préoccupent grandement le Canada, mais il ne participe pas à la prise de décisions à ce sujet. Il en sera ainsi pour ce qui est des résultats à plus long terme des grands changements économiques en Chine.

4. Le gouvernement du Canada peut trouver utile d'employer l'expression « sécurité de la personne » plutôt que « droits de la personne » dans certains contextes, cette dernière se heurtant aux objections des gouvernements qui restreignent les libertés individuelles. Certains estiment qu'une telle redéfinition permettra d'avoir plus d'influence sur le respect des droits de la personne, mais on ne s'entend pas sur l'effet politique que peut avoir en Asie-Pacifique l'emploi de cette nouvelle expression. Lorsqu'on *applique la notion de sécurité à d'autres questions* que celles des conflits entre États ou au sein d'États et de la menace de recourir aux armes ou du recours armes, il est difficile de savoir où s'arrêter. Élargir le champ d'application de cette notion entraîne, en outre, une

multiplication des buts à atteindre sans qu'il y ait accroissement des ressources. Nous devrions néanmoins avoir recours à une notion générale et explicite pour évaluer le traitement réservé aux gens au nom de la sécurité conventionnelle, par exemple, l'emploi de matériel militaire à des fins de répression en Asie-Pacifique.

5. La menace que pose l'État pour la sécurité de certaines personnes complique nos discussions et nos positions de principe en faveur d'un renforcement de la sécurité de la personne. Certains affirment que cette menace diminue avec la croissance économique, que la croissance économique favorise l'expansion de la classe moyenne et que la classe moyenne fait progresser la démocratie. Il n'en demeure pas moins que parfois un grand nombre de personnes s'en tirent très mal malgré une économie florissante. Une telle « prospérité » inégale constitue alors une menace pour la sécurité de la personne.

6. Percevoir la notion de sécurité de la personne moins en termes de « liberté de » (promouvoir les droits de la personne, p. ex.) et plus en termes de « protection contre » (la pauvreté, p. ex.) constitue un pas en avant aux yeux de certains. Cela s'apparente à l'opposition entre la « divergence de vues sur la notion de bonheur » (la perception du bonheur varie grandement d'une personne à l'autre) et la « concordance de vues sur la notion de malheur » (les gens peuvent s'entendre sur des *sources indéniables de malheur*). La torture en est une, par exemple. La vigueur avec laquelle le gouvernement du Canada doit s'exprimer dépend des circonstances. La diplomatie tranquille pourrait s'avérer efficace.

7. La situation sur le plan de la sécurité militaire au Canada est unique et très favorable. Nous n'avons pas d'ennemi à proximité. Préconiser la « démilitarisation » à ceux qui se trouvent dans une position beaucoup moins favorable contribuerait-il à faire avancer nos valeurs? Prôner la « retenue sur le plan militaire » plutôt que la « démilitarisation » serait plus efficace.

8. Les *intervenants non gouvernementaux* peuvent avoir d'importantes tâches à accomplir au nom de la « sécurité de la personne ». Les programmes de l'ACDI touchant la scolarisation, la prévention des maladies et le microcrédit visent la sécurité. Certains maintiennent que de tels programmes « s'attaquent aux

principales causes des guerres ». D'autres disent qu'ils ne contribuent qu'à réduire la souffrance et à faire avancer la sécurité de la personne.

9. Il faut veiller à ce que les ONG ne soient pas perçues, au Canada, comme des agents du gouvernement, rôle qu'elles jouent dans certains pays. Quoi qu'on dise sur la souveraineté, les États n'aiment pas que d'autres pays, des OIG ou des ONG s'ingèrent dans leurs affaires intérieures. Le Canada devrait néanmoins encourager les échanges et les discussions via une « *tierce voie* » ou les contacts « entre les personnes ». Nous apprendrons plus ainsi, et il faut apprendre plus.

### Possibilités d'action pour le gouvernement du Canada

1. Promouvoir les occasions de rapprochement avec l'Asie-Pacifique pour que les Canadiens apprennent à mieux connaître les États et les sociétés de cette région afin de comprendre et d'évaluer avec plus d'efficacité ce qu'il est possible d'accomplir sur le plan de la promotion de la sécurité dans la région.
2. Collaborer avec d'autres États à l'atteinte des objectifs en matière de sécurité pour être plus efficace. Vu la bonne réputation du Canada sur le plan de la diplomatie multilatérale, encourager les activités multilatérales en Asie-Pacifique.
3. Parce qu'il faut être présent pour promouvoir la démocratie et les droits de la personne, renforcer la présence diplomatique au Myanmar/Birmanie afin de pouvoir mieux faire connaître nos préoccupations à l'égard du régime dictatorial. Pour mener une diplomatie multilatérale, il faut être vu aux côtés des autres diplomates qui soutiennent la démocratie et les démocrates comme Aung San Suu Kyi et ses partisans.
4. Le but étant d'assurer la « sécurité de la personne », trouver des moyens de parler directement avec les personnes menacées par l'État, en veillant à ne pas leur faire courir davantage de risques, et obtenir leur avis.
5. Continuer de dénoncer et de contrer les actes de torture commis par des gouvernements d'Asie-Pacifique et d'ailleurs.
6. Encourager la transparence en ce qui concerne les objectifs, les dépenses et le matériel militaires.

7. Favoriser les échanges et les discussions via une « tierce voie » ou les contacts « entre les personnes » dans les milieux étudiants, universitaires, militaires et diplomatiques. En outre, élargir le groupe des « intervenants » gouvernementaux et non gouvernementaux visés par ces contacts .

## Forum national sur les relations internationales du Canada 1997, séance de Waterloo 23

### Participants

#### ONG

Esther Epp-Tiessen  
MCC Ontario  
50, av. Kent  
Kitchener (Ont.) N2G 3R1  
estheret@mennonitecc.on.ca

Daria French  
Réseau pour les droits des  
Autochtones  
Coordonnateur  
CUSO  
R.R. n° 1  
Muncey (Ont.) N0L 1Y0  
dfrench@wwdc.com

Christine Harmston  
Les Amis canadiens de la Birmanie  
206-145, rue Spruce  
Ottawa (Ont.) K1R 6P1  
cfob@web.net

Michael Kerr  
Lotus vert International  
1330, rue Bloor Ouest  
Toronto (Ont.) M6H 1P2  
(Fax) 416-593-4984

Harry Klassen  
Église presbytérienne de Calvin  
248, chemin Westmount Est  
Kitchener (Ont.) N2M 4Z1  
(Fax) 519-576-8792

Mark Loyal  
Paroisse anglicane des Six nations  
C.P. 370

Oshweken (Ont.) N0A 1M0  
(Téléphone) 519-445-0193

Barbara McLean  
Église presbytérienne du Canada  
122, av. Avondale Sud  
Waterloo (Ont.) N2L 2C3  
(Fax) 519-578-7799

Hulene Montgomery  
Centraide  
50, rue Blucher  
Kitchener (Ont.) N2H 5T8  
mgraham@sols.com

Ernie Regehr  
Projet « Ploughshares »  
Collège Conrad Grebel  
Waterloo (Ont.) N2L 3G6  
eeregehr@watserv1.uwaterloo.ca

Geoff Richardson  
Amnistie Internationale  
41, av. Afton  
Toronto (Ont.) M6J 1R9  
geoff.richardson@dialb.greenpeace.org

Nola-Kate Seymoar  
Institut international du  
développement durable  
161, av. Portage Est  
Winnipeg (Man.) R3B 0Y4  
nkseymoar@iisd.ca

**Forum national sur les relations internationales du Canada 1997, séance de Waterloo 24**

Jennifer Allen Simons  
La Fondation Simons 1400-401, rue  
West Georgia  
Vancouver (C.-B.) V6B 5C1  
jsimons@hasimons.com

Celina Sousa  
Programmes internationaux  
K-W YMCA  
333, av. Carwood  
Kitchener (Ont.) N2G 3C5  
celina\_sousa@ymca.ca

**Universitaires**

Judith Abwunza  
Département de sociologie/  
d'anthropologie  
Université Wilfrid Laurier  
75, av. University Ouest  
Waterloo (Ont.) N2L 3C5  
jabwunza@mach1.wlu.ca

John Chamberlin  
Département d'anglais  
Université Wilfrid Laurier  
75, av. University Ouest  
Waterloo (Ont.) N2L 3C5  
jchamber@mach1.wlu.ca

Andrew Cooper  
Département de sciences politiques  
Université de Waterloo  
200, av. University Ouest  
Waterloo (Ont.) N2L 3G1  
(Fax) 519-746-5622

Alistair Edgar  
Département de sciences politiques  
Université Wilfrid Laurier  
75, av. University Ouest  
Waterloo (Ont.) N2L 3C5  
aedgar@mach1.wlu.ca

**Forum national sur les relations internationales du Canada 1997, séance de Waterloo 25**

Peter Eglin  
Département de sociologie/  
d'anthropologie  
Université Wilfrid Laurier  
75, av. University Ouest

Waterloo (Ont.) N2L 3C5  
peglin@mach1.wlu.ca

John English  
Département d'histoire  
Université de Waterloo  
200, av. University Ouest  
Kitchener (Ont.) N2M 2P8  
(Fax) 519-745-2740

Ashok Kapur  
Département de sciences politiques  
Université de Waterloo  
200, av. University Ouest  
Waterloo (Ont.) N2L 3G1  
akapur@watarts.uwaterloo.ca

William Moul  
Département de sciences politiques  
Université de Waterloo  
Waterloo (Ont.) N2L 3G1  
wbmoul@watarts.uwaterloo.ca

John Peters  
Département de sociologie/  
d'anthropologie  
Université Wilfrid Laurier  
75, av. University Ouest  
Waterloo (Ont.) N2L 3C5  
(Fax) 519-884-8854

David Pfrimmer  
Séminaire luthérien de Waterloo  
75, av. University Ouest  
Waterloo (Ont.) N2L 3C5  
dpfrimme@mach1.wlu.ca

**Forum national sur les relations internationales du Canada 1997, séance de Waterloo 26**

Truman Phillips  
Économie agricole et développement  
commercial  
Université de Guelph  
Guelph (Ont.) N1G 2W1  
truman@agec.uoguelph.ca

snarine@chass.utoronto.ca

Peter Stoett  
Département de sciences politiques  
Université de Guelph  
Guelph (Ont.) N1G 2W1  
pstoett@uoguelph.ca

Ellen Woodley  
Projet-Santé de l'écosystème  
Université de Guelph  
Guelph (Ont.) N1G 2W1  
ewoodley@envsci.uoguelph.ca

**Jeunes**

Bipasha Choudhury  
Université de Waterloo  
4, croissant Iris  
Brampton (Ont.) L6Z 3H8  
bipc@interlog.com

Nigmendra Narain  
Université de Waterloo  
432, prom. Oak Park  
London (Ont.) N6H 3N4  
nnarain@artshh.watstar.uwaterloo.ca

Shaun Narine  
Université de Toronto  
100, rue St. George  
Toronto (Ont.) M5S 1A1

Alistair Edgar  
Département de sciences politiques  
Université Wilfrid Laurier  
75, av. University Ouest  
Waterloo (Ont.) N2L 2C5  
aedgar@mach1.wlu.ca

**Forum national sur les relations internationales du Canada 1997, séance de Waterloo 27**

Allison Sharpe  
Université Western Ontario  
2-205, rue Sarah  
Shelburne (Ont.) L0N 1S2  
ahsharpe@beeline.ca

**Entreprises et syndicats**

Gerry Barr  
Directeur, Fonds humanitaire  
Travailleurs unis de l'acier  
d'Amérique  
700-234, av. Eglinton Est  
Toronto (Ont.) M4P 1K7  
barr@web.net

David Hecnar  
Chambre de commerce du Canada  
1160-55, rue Metcalfe  
Ottawa (Ont.) K1P 6N4  
(Fax) 613-238-7643

Moira Hutchinson  
Fonds humanitaire  
Travailleurs unis de l'acier  
d'Amérique  
700-234, av. Eglinton Est  
Toronto (Ont.) M4P 1K7  
shf@web.net

Alex Kouliy  
Directeur, Vérification interne  
TransCanada Pipelines Ltée  
111-5<sup>e</sup> Av. Sud-ouest

Calgary (Alb.) T2P 3Y6  
(Fax) 403-267-1071

Ken Luckhardt  
Travailleurs canadiens de  
l'automobile  
205, rue Placer  
North York (Ont.) M2H 3H9  
kenl@caw.ca

Walter McLean  
Franklin Consulting Ltd.  
122, av. Avondale Sud  
Waterloo (Ont.) N2L 2C3  
(Fax) 519-578-7799

**Médias**

Pauline Finch-Durichen  
The Record  
225, chemin Fairway Sud  
Kitchener (Ont.) N2G 4E5  
pfinchdurichen@southam.ca

Dona Harvey  
Journaliste et consultante en  
communications  
550, rue Glasgow

**Forum national sur les relations internationales du Canada 1997, séance de Waterloo 28**

Kitchener (Ont.) N2M 2N5

dharvey@golden.net

John Hay

Journaliste/consultant

28, prom. Riverbend

Nepean (Ont.) K2H 5G8

hay@compmore.net

Steve Izma

Between the Lines Publishing

35, rue Locust

Kitchener (Ont.) N2H 1W6

steve@mach1.wlu.ca

**Gouvernement**

Nasreen Bhimani

Communications, Centre canadien

pour le développement de la  
politique étrangère

125, prom. Sussex

Ottawa (Ont.) K1A 0G2

(Fax) 613-944-0687

Marius Grinius

Directeur, Direction de l'Asie du  
Sud

Ministère des Affaires étrangères et  
du Commerce international

125, prom. Sussex

Ottawa (Ont.) K1A 0G2

Steve Lee

Directeur national, Centre canadien  
pour le développement de la  
politique étrangère

125, prom. Sussex

**Forum national sur les relations internationales du Canada 1997, séance de Waterloo 29**

Ottawa (Ont.) K1A 0G2  
(Fax) 613-944-0687

Dean Peachey  
Wayne Lord  
Affaires autochtones - Direction des  
droits de la personne  
Ministère des Affaires étrangères et  
du Commerce international  
125, prom. Sussex  
Ottawa (Ont.) K1A 0G2

Syd Maddicott  
Analyste des politiques, Groupe de la  
planification des politiques  
Ministère des Affaires étrangères et  
du Commerce international  
125, prom. Sussex  
Ottawa (Ont.) K1A 0G2

Michael O'Shaughnessy  
Planificateur d'événements, Centre  
canadien pour le développement de  
la politique étrangère  
125, prom. Sussex  
Ottawa (Ont.) K1A 0G2  
(Fax) 613-944-0687

Sébastien Sigouin  
Direction de l'APEC  
Ministère des Affaires étrangères et  
du Commerce international  
125, prom. Sussex  
Ottawa (Ont.) K1A 0G2

**Coordonnateurs de forums  
nationaux**

Ken Epps  
Coordonnateur du forum national de  
Waterloo  
Projet « Ploughshares »  
Collège Conrad Grebel  
Waterloo (Ont.) N2L 3G6  
plough@web.net

Yannick Lamonde  
Coordonnateur du forum national de  
Québec  
485, rue Père Marquette  
Québec (Québec) G1S 1Z2  
Yannick.Lamonde@niq.qc.ca

**Forum national sur les relations internationales du Canada 1997, séance de Waterloo 30**

Dawn McLean  
Coordonnateur du forum national de  
Victoria  
915, av. Terrace  
Victoria (B.-C.) V8S 3V2  
(Fax) 250-592-4901

Katherine Orr  
Coordonnatrice du forum national de  
Halifax  
Centre d'études en politique  
étrangère  
Université Dalhousie  
Halifax (N.-É.) B3H 4H6  
korr@is.dal.ca

**Animateurs de groupes**

Grant Birks  
Projet « Ploughshares »  
Collège Conrad Grebel  
Waterloo (Ont.) N2L 3G6  
gfbirks@watserv1.uwaterloo.ca

Michele Bumstead  
DoveTailed Solutions  
65, chemin Bridgeport Est  
Waterloo (Ont.) N2J 2K1  
(Fax) 519-725-3823

Theron Kramer  
22, rue Simeon  
Kitchener (Ont.) N2H 1S1  
(Fax) 519-745-2245

Sylvia McMechan

Le Réseau pour le règlement des  
conflits  
Collège Conrad Grebel  
Waterloo (Ont.) N2L 3G6

**Forum national sur les relations internationales du Canada 1997, séance de Waterloo 31**

[smmcmec@watserv1.uwaterloo.ca](mailto:smmcmec@watserv1.uwaterloo.ca)

Dean Peachey  
Animateur de groupes  
22, av. Homewood  
Kitchener (Ont.) N2M 1W9  
(Téléphone) 519-743-6106

RAPPORT DU HALIFAX



## 1997 FORUM NATIONAL SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES DU CANADA

13-14 JUILLET 1997

HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

### ÉBAUCHE DE RAPPORT

#### Introduction

Le troisième réunion du Forum national sur les relations internationales du Canada de 1997 a eu lieu les 13 et 14 juillet à l'Université de King's College, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Organisé par le Centre for Foreign Policy Studies de l'Université Dalhousie, ce forum faisait suite au forum de Victoria, en avril, et à celui de Waterloo, en juin, et il précède celui de Québec, en août. Tout comme ces forums parallèles, celui de la région de l'Atlantique a réuni cinquante participants, provenant de milieux divers et possédant une expérience tout aussi variée, afin d'examiner les relations du Canada avec l'Asie-Pacifique.

Le comité organisateur local a décidé d'ajouter une dimension maritime à ce vaste sujet, en raison des liens logiques qui unissent la région de l'Atlantique aux côtes lointaines de l'Asie-Pacifique. D'où le sous-titre du forum « *Ocean Links to the Asia-Pacific* » et la participation de nombreux représentants des secteurs « océaniques ». Mais il y avait aussi un éventail intéressant de participants de la société civile « côtière », y compris des entrepreneurs, des membres d'ONG, des universitaires et des enseignants, des jeunes, des journalistes et des fonctionnaires. La plupart des participants provenaient de la région de l'Atlantique, mais il y avait aussi des participants d'autres régions du Canada et même quelques-uns de l'Asie-Pacifique.

#### Thèmes et enjeux

Le Forum s'est ouvert sur un aperçu des enjeux politiques et économiques et des questions de sécurité propres à l'Asie-Pacifique d'aujourd'hui et de demain. Cet aperçu a été présenté par Jolita Saravananam, titulaire de la chaire d'études internationales et de l'ANSEA à l'Université de Toronto. Ont suivi le lendemain des exposés présentés par les porte-parole de chacun des trois groupes de travail : Pierre Lizer (McGill-Université de Montréal/Brock) sur la sécurité et la stabilité; Chris Mustal (International Language Institute - Halifax) sur le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités; et Ross Piercey (Nova Scotia Growth Initiative) sur le commerce international et l'industrie. Ces quatre conférenciers ont dressé un tableau intéressant de l'Asie-Pacifique et des relations du Canada avec cette région.

Les trois groupes de travail se sont penchés sur les questions dégagées dans le document de travail du Forum national rédigé par John Hay et examinées au forum de Victoria et à celui de Waterloo : le développement durable, les droits de la personne, la liberté de la presse et les codes de conduite des entreprises. Tout comme au forum de Waterloo, les



## 1997 FORUM NATIONAL SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES DU CANADA

13-14 JUILLET 1997

HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

### ÉBAUCHE DE RAPPORT

#### Introduction

Le troisième réunion du Forum national sur les relations internationales du Canada de 1997 a eu lieu les 13 et 14 juillet à l'Université de King's College, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Organisé par le Centre for Foreign Policy Studies de l'Université Dalhousie, ce forum faisait suite au forum de Victoria, en avril, et à celui de Waterloo, en juin, et il précédait celui de Québec, en août. Tout comme ces forums parallèles, celui de la région de l'Atlantique a réuni cinquante participants, provenant de milieux divers et possédant une expérience tout aussi variée, afin d'examiner les relations du Canada avec l'Asie-Pacifique.

Le comité organisateur local a décidé d'ajouter une dimension maritime à ce vaste sujet, en raison des liens logiques qui unissent la région de l'Atlantique aux côtes lointaines de l'Asie-Pacifique. D'où le sous-titre du forum « *Ocean Links to the Asia-Pacific* » et la participation de nombreux représentants des secteurs « océaniques ». Mais il y avait aussi un éventail intéressant de participants de la société civile « côtière », y compris des entrepreneurs, des membres d'ONG, des universitaires et des enseignants, des jeunes, des journalistes et des fonctionnaires. La plupart des participants provenaient de la région de l'Atlantique, mais il y avait aussi des participants d'autres régions du Canada et même quelques-uns de l'Asie-Pacifique.

#### Thèmes et enjeux

Le Forum s'est ouvert sur un aperçu des enjeux politiques et économiques et des questions de sécurité propres à l'Asie-Pacifique d'aujourd'hui et de demain. Cet aperçu a été présenté par Johan Saravanamuttu, titulaire de la chaire d'études internationales et de l'ANSEA à l'Université de Toronto. Ont suivi le lendemain des exposés présentés par les porte-parole de chacun des trois groupes de travail : Pierre Lizée (McGill-Université de Montréal/Brock) sur la sécurité et la stabilité; Chris Musial (International Language Institute - Halifax) sur le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités; et Ross Piercey (Nova Scotia Oceans Initiative) sur le commerce international et l'industrie. Ces quatre conférenciers ont brossé un tableau intéressant de l'Asie-Pacifique et des relations du Canada avec cette région.

Les trois groupes de travail se sont penchés sur les questions dégagées dans le document de travail du Forum national rédigé par John Hay et examinées au forum de Victoria et à celui de Waterloo : le développement durable, les droits de la personne, la liberté de la presse et les codes de conduite des entreprises. Tout comme au forum de Waterloo, les

À la fin de la journée, les rapporteurs des trois groupes de travail ont présenté à la séance plénière de brefs exposés qui ont été suivis par une courte discussion et les conclusions de Steve Lee, directeur du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère.

13-14 JUILLET 1997  
HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

ÉBAUCHE DE RAPPORT

Introduction

Le troisième reunion du Forum national sur les relations internationales du Canada de 1997 a eu lieu les 13 et 14 juillet à l'Université de King's College, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Organisé par le Centre for Foreign Policy Studies de l'Université Dalhousie, ce forum faisait suite au forum de Victoria, en avril, et à celui de Waterloo, en juin, et il précède celui de Québec, en août. Tout comme ces forums parallèles, celui de la région de l'Atlantique a réuni cinquante participants, provenant de milieux divers et possédant une expérience tout aussi variée, afin d'examiner les relations du Canada avec l'Asie-Pacifique. Le comité organisateur local a décidé d'ajouter une dimension maritime à ce vaste sujet, en raison des liens logiques qui unissent la région de l'Atlantique aux côtes lointaines de l'Asie-Pacifique. D'où le sous-titre du forum « Ocean Link to the Asia-Pacific » et la participation de nombreux représentants des secteurs « océaniques ». Mais il y avait aussi un éventail intéressant de participants de la société civile « côtière », y compris des entrepreneurs, des membres d'ONG, des universitaires et des enseignants, des jeunes, des journalistes et des fonctionnaires. La plupart des participants provenaient de la région de l'Atlantique, mais il y avait aussi des participants d'autres régions du Canada et même quelques-uns de l'Asie-Pacifique.

Thèmes et enjeux

Le Forum s'est ouvert sur un aperçu des enjeux politiques et économiques et des questions de sécurité propres à l'Asie-Pacifique d'aujourd'hui et de demain. Cet aperçu a été présenté par Johan Saravananathan, titulaire de la chaire d'études internationales et de l'ANSEA à l'Université de Toronto. Ont suivi le lendemain des exposés présentés par les porte-parole de chacun des trois groupes de travail : Pierre L'izec (McGill-Université de Montréal/Brock) sur la sécurité et la stabilité; Chris Musial (International Language Institute - Halifax) sur le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités; et Ross Finney (Globe Scotia Ocean Institute) sur le commerce international et l'industrie. Ces quatre conférenciers ont dressé un tableau intéressant de l'Asie-Pacifique et des relations du Canada avec cette région. Les trois groupes de travail se sont penchés sur les questions dégagées dans le document de travail du Forum national rédigé par John Hay et examinées au forum de Victoria et à celui de Waterloo : le développement durable, les droits de la personne, la liberté de la presse et les codes de conduite des entreprises. Tout comme au forum de Waterloo, les

## Groupe de travail sur la sécurité et la stabilité

### Aperçu

Ce groupe de travail a d'abord discuté du terme « sécurité » - défini généralement comme l'absence de menace. Il a convenu que l'insistance classique de la politique étrangère sur les aspects purement militaires de la « sécurité » doit être élargie pour inclure la notion de « stabilité » et que cette notion élargie de la sécurité est de plus en plus acceptée dans le monde entier, en particulier en Asie-Pacifique.

Certains participants ont indiqué que la façon la plus productive d'envisager la sécurité/stabilité consiste à établir une hiérarchie. Au premier niveau, le maintien des droits inhérents de la personne est un aspect fondamental de la sécurité/stabilité. On a cependant fait remarquer que chaque société conçoit différemment les droits individuels. Le deuxième palier de la sécurité est celui de l'« unité » ou de l'État. À ce niveau, la connotation militaire classique domine.

Le dernier niveau de sécurité qui a été examiné est le niveau régional/collectif. Même si certains participants jugeaient la stabilité interne au sein d'un État essentielle pour assurer la sécurité générale de la région, d'autres ont soutenu qu'un État-nation ne peut mettre l'accent sur la sécurité humaine dans un sens large que lorsque les dangers militaires classiques sont écartés.

La question des valeurs canadiennes et de l'influence qu'elles devraient exercer sur les relations avec d'autres États-nations a été examinée. Des membres du groupe ont fait remarquer que l'insistance renouvelée du gouvernement canadien sur la nécessité de projeter les valeurs canadiennes dans la politique étrangère risque d'être exagérée, puisque ces valeurs ont toujours guidé la politique et que, jusqu'ici, leur existence n'a jamais été mise en doute. Les Canadiens n'ont pas le monopole des valeurs démocratiques. En pratique, le gouvernement canadien ne parle pas de valeurs mais plutôt d'un dialogue stratégique qui met l'accent sur des aspects comme la stabilité par la répartition du revenu.

### *Observations et recommandations*

*I. Quelles sont les grands problèmes de sécurité que la politique étrangère canadienne devrait résoudre dans la région? Comment? Le Canada devrait-il mettre l'accent sur certaines régions ou certains pays?*

### *Observations*

La politique étrangère canadienne devrait définir les intérêts du Canada en matière de sécurité dans la région de l'Asie-Pacifique comme « un environnement stable et sans danger, respectant la primauté du droit et caractérisé par le développement durable ». Le développement durable devrait consister notamment à encourager la « prospérité responsable », qui accorde une attention à des questions aussi diverses que l'équité salariale ainsi que l'adoption et l'application de lois relatives au travail des enfants.

À bien des égards, le Canada a besoin de l'Asie-Pacifique plus que l'Asie-Pacifique a besoin du Canada. Le Canada possède cependant des qualités uniques qui peuvent contribuer au bien collectif de la région, notamment le bilinguisme officiel, les liens avec des organismes comme le Commonwealth, la Francophonie, l'OEA; son caractère multiculturel (y compris environ deux millions de citoyens d'ascendance asiatique); l'absence d'un passé colonial; ses capacités technologiques; et son expérience dans les domaines du maintien de la paix et du renforcement de la confiance.

Même si aucune nation ne nierait ouvertement les vertus de la modération, de la tolérance et la primauté du droit, le Canada a particulièrement bien réussi (jusqu'ici) à illustrer ces valeurs. Même s'il n'a pas le monopole de l'éthique et des valeurs, son engagement national envers ces valeurs donne l'exemple, encourage d'autres pays à faire de même et établit publiquement une norme sur laquelle il peut fonder sa réaction face à des mesures répréhensibles prises dans des pays de l'Asie-Pacifique moins démocratiques que lui.

### *Recommandations*

1. **Du point de vue de l'élaboration de la politique étrangère, le groupe estimait qu'il serait plus pertinent de se poser la question suivante : « Quels sont les grands intérêts du Canada en matière de sécurité? ». On s'entendait généralement sur le fait que, compte tenu des priorités actuelles de la politique étrangère que sont la prospérité, la sécurité et la justice, le Canada a intérêt à ce que la stabilité et la sécurité règnent en Asie-Pacifique, en se rappelant bien, toutefois, que la sécurité et la stabilité ne sont pas des fins en soi. Elles ne doivent pas être assurées aux dépens des droits fondamentaux de la personne ni de la santé des gens et de l'environnement de la région.**
2. **La politique étrangère canadienne devrait exploiter pleinement les avantages uniques que le bilinguisme et le patrimoine culturel canadien peuvent apporter au bien collectif de la population de l'Asie-Pacifique.**
3. **La politique étrangère canadienne devrait exprimer clairement les valeurs nationales du Canada, afin que les fondements de la position canadienne sur des événements politiques controversés soient bien compris par tous les intéressés. « La modération, la tolérance et le respect de la primauté du droit » n'est pas une mauvaise formule et elle devrait être acceptable d'un bout à l'autre du spectre politique canadien, peu importe qui est au pouvoir.**
4. **On insiste toujours sur des régions ou des problèmes en particulier, c'est inévitable. Mais les affaires internationales sont foncièrement imprévisibles. Il ne faut donc jamais devenir absorbé par une région ou un problème au point où des événements cruciaux et importants ailleurs pourraient provoquer une crise inattendue que le Canada ne serait pas en mesure d'affronter.**

*II. Une définition plus générale de la sécurité (coopérative ou humaine - qui pourrait inclure les dangers écologiques, les droits de la personne, les réfugiés, le crime, les maladies, en plus des préoccupations classiques concernant la sécurité) permettrait-elle au Canada d'influencer davantage la région?*

#### **Observations**

En principe, il conviendrait d'élargir la définition de la sécurité. En pratique, cependant, il faut décomposer les définitions générales en éléments afin de pouvoir les appliquer. Il faut reconnaître les trois niveaux de sécurité (l'individu, l'unité et la collectivité). Des notions générales telles que la « sécurité coopérative » et la « sécurité humaine » sont utiles pour l'élaboration d'une politique nationale de sécurité, mais elles sont trop larges pour pouvoir être appliquées dans les faits.

#### **Recommandation**

**5. La nature hiérarchique des concepts généraux de la politique étrangère doit être clairement définie afin de constituer la source des politiques et de la pensée au sein des ministères d'exécution tels que la Défense nationale (les Forces canadiennes) et Pêches et Océans (la Garde côtière).**

*III. Le Canada devrait-il mettre l'accent sur les approches multilatérales ou bilatérales pour renforcer la sécurité en Asie-Pacifique? Le Canada devrait-il « engager » les forces armées et les gouvernements des pays de la région qui ne partagent pas les mêmes idées, par des programmes de formation et d'échanges, par exemple, ou suivre une politique d'exclusion et de représailles?*

#### **Observations**

Il a été proposé que le Canada applique une stratégie intermédiaire entre les approches bilatérales et multilatérales dans le domaine du renforcement de la sécurité. Il peut y parvenir par une analyse des relations qui existent entre les divers paliers de sécurité et de stabilité. Même si l'on parle beaucoup de l'absence d'une tradition multilatérale en Asie, des embryons de relations multilatérales existent bel et bien. On a aussi fait ressortir que les approches multilatérales ne sont bien enracinées en Europe et dans la région de l'Atlantique Nord que depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Même si les représailles sont parfois justifiées dans le cas des États qui ne partagent pas les mêmes idées, il est toujours bon de maintenir le dialogue avec ceux qui ont le doigt sur la gâchette, afin d'éviter de provoquer par mégarde une escalade ou une crise. On peut parvenir à un tel dialogue sans exprimer son appui ou son indifférence face à l'objet du désaccord. Il ne convient peut-être pas, par exemple, d'inviter des officiers d'un État qui ne partage pas les mêmes idées que le Canada à fréquenter le Collège d'état-major et de commandement des Forces canadiennes, mais les inviter à visiter des institutions non gouvernementales ou à

participer à des conférences non gouvernementales au Canada ne saurait être interprété comme un appui politique. Du point de vue des liens océaniques avec la région de l'Atlantique, trois événements récents dans la région constituent de bons exemples. Il s'agit du cours annuel sur les aspects maritimes du maintien de la paix donné au Centre Pearson pour le maintien de la paix, de la conférence sur l'importance stratégique du commerce maritime international, qui a eu lieu en mai à l'Université Dalhousie, et du récent colloque sur la sécurité maritime, à l'intention des marins du Moyen-Orient, qui s'est déroulé au Collège de la Garde côtière canadienne.

### **Recommandations**

**6. La politique étrangère canadienne devrait poursuivre des approches bilatérales et multilatérales, selon ce qui convient le mieux et qui est le plus efficace dans les circonstances.**

**7. Afin de maintenir le dialogue militaire avec les États qui ne partagent pas les mêmes idées, des officiers de rang intermédiaire et supérieur devraient être invités à participer aux tribunes portant sur la paix, les questions humanitaires et la sécurité.**

*IV. Les efforts des Canadiens en vue de promouvoir les objectifs de la sécurité dans la région devraient-ils se concentrer sur la Première Piste (relations intergouvernementales), la Deuxième Piste (diplomatie des « coulisses ») ou la Troisième Piste (ONG/milieu universitaire)?*

### **Observations**

La discussion a révélé que les définitions de ces trois pistes ne font pas l'unanimité. Ces trois formes de dialogue et d'interaction sont néanmoins utiles, certaines plus que d'autres, selon les circonstances ou le moment. Il est impératif que les liens de communication entre ces pistes soient maintenus en tout temps, puisque les buts et les priorités de celles-ci se chevauchent souvent.

### **Recommandation**

**8. La politique étrangère canadienne devrait définir l'interprétation que le Canada donne de ces concepts et souligner qu'ils sont tous des éléments utiles pour garantir la stabilité et la sécurité.**

*V. Comment les initiatives dans le cadre de la politique étrangère canadienne traduisent-elles l'importance de la dimension maritime des problèmes de sécurité dans la région? Le secteur maritime du Canada (des ministères tels que la Défense nationale, Pêches et Océans, la Garde côtière ainsi que le secteur privé et les ONG) peut-il jouer un rôle particulier pour promouvoir la sécurité et la stabilité en Asie-Pacifique?*

## **Recommandation**

**9. Le secteur maritime peut sans aucun doute jouer un rôle dans le dialogue sur la sécurité et le renforcement de la confiance, soit par des activités précises en matière de sécurité soit par les rapports établis dans le cadre de la collaboration visant le développement durable ou l'aide humanitaire et la sécurité, notamment le Programme de recherche et sauvetage, la sécurité de la navigation maritime ou les communications maritimes. Des initiatives précises peuvent et devraient être dégagées en ce qui concerne les activités maritimes du gouvernement :**

**a) MDN/Commandement maritime - le rôle diplomatique et militaire classique et bien établi de la marine**

**(b) Pêches et Océans/Garde côtière canadienne :**

**i) Développement - notamment l'aide fournie actuellement par la GCC dans l'élaboration de systèmes de recherche et sauvetage outremer**

**ii) Renforcement de la confiance - en faisant participer les responsables (militaires et civils) de la sécurité maritime à des activités de sécurité coopérative, d'intervention environnementale et de gestion des ressources.**

## Groupe de travail sur le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités

### *Observations et recommandations*

*I. La protection des droits de la personne en Asie-Pacifique devrait-elle être un but du Canada? Quelle est la meilleure stratégie et quel rôle pourraient jouer les entreprises, le gouvernement et les ONG pour promouvoir les droits de la personne?*

### *Observations*

Le groupe a discuté des grandes catégories de valeurs canadiennes qui devraient être défendues à l'échelle internationale et convenu que la protection des droits de la personne est un objectif fondamental que nous devrions appuyer, en Asie-Pacifique et dans le monde entier. On a fait remarquer qu'une *stratégie* de promotion des droits de la personne doit être sensible aux différences culturelles. Les politiques et valeurs canadiennes sont souvent justes, mais la stratégie de mise en oeuvre a été inefficace (p. ex. femmes et développement). De plus, les cultures ne sont pas statiques et il faut en tenir compte dans nos stratégies.

### *Recommandations*

1. Les représentants canadiens devraient faciliter l'utilisation d'organisations sans caractère officiel pour promouvoir les droits de la personne à l'échelle internationale. La participation de la société civile au niveau local est importante.
2. Le Canada peut faciliter les discussions et l'échange coopératif d'information sur les droits de la personne à l'échelle internationale.
3. Il faut examiner le rôle des entreprises dans la promotion des droits de la personne. Il n'y a aucune garantie que les principes moraux des sociétés refléteront les valeurs des Canadiens ou du gouvernement canadien. Il faudrait mettre en place des mécanismes pour encourager les entreprises à collaborer avec les ONG et les collectivités (p. ex. élaboration conjointe de codes de conduite).
4. Les interventions devraient viser à optimiser l'influence et l'utilisation de ressources humaines et financières limitées.
5. Il faudrait accroître l'aide officielle au développement, y compris les fonds affectés aux organisations non gouvernementales - c.-à-d. l'appui à la société civile au Canada et en Asie-Pacifique. Soulager la pauvreté et améliorer les conditions de vie faciliteront le respect des droits de la personne.
6. Il faut accroître la capacité du secteur de l'éducation et de la formation par des partenariats en développement des ressources humaines.

*II. Comment les Canadiens peuvent-ils aider les populations autochtones à se faire entendre et à se trouver un rôle en Asie-Pacifique? Est-ce un objectif de politique étrangère pertinent ou crédible compte tenu de l'histoire et de l'expérience du Canada concernant ses propres populations autochtones?*

### **Observations**

La discussion a porté sur le rôle que le Canada pourrait jouer sur la scène internationale ainsi que sur le rôle que les populations autochtones pourraient jouer dans l'élaboration des politiques. Il a été convenu que les populations autochtones ont des intérêts communs au Canada et en Asie-Pacifique (protection des terres ancestrales, équilibre entre le développement et la protection de l'environnement, droits juridiques).

### **Recommandations**

**7. Le Canada peut aider les populations autochtones à se faire entendre au Canada et en Asie-Pacifique par des liens technologiques qui favoriseraient le dialogue entre les populations autochtones ayant des intérêts communs.**

**8. Le Canada devrait jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration de mesures communautaires et internationales qui viseraient à appuyer les populations autochtones et qui seraient appuyées par les populations autochtones (p. ex. le Forum des populations autochtones aux Nations unies).**

**9. Le gouvernement doit s'assurer que les populations autochtones jouent un rôle dans l'élaboration des politiques. Malgré le bilan médiocre du Canada dans le dossier de ses populations autochtones, nous devrions encourager de telles initiatives de politique. Nous reconnaissons que nous avons beaucoup à apprendre des autres.**

*III. Les Canadiens devraient-ils promouvoir la liberté de la presse en Asie-Pacifique? Comment? Le Canada peut-il contribuer au renforcement des capacités dans les domaines des communications et des médias? Y a-t-il une place pour des institutions telles que Radio Canada International ou pour des initiatives du secteur privé ou des ONG telles que des programmes d'éducation et de formation ou des échanges, et qui devrait prendre les devants dans ce domaine?*

### **Recommandations**

**10. Le Canada devrait promouvoir la liberté de la presse en Asie-Pacifique et ailleurs et prendre position lorsqu'on porte atteinte aux droits de la presse. C'est une question de valeurs et de droits de la personne.**

**11. Le Canada peut encourager les journalistes étrangers à venir au Canada et à travailler avec des journalistes canadiens en offrant des bourses appuyées par les médias**

(y compris Conrad Black, RCI et Radio-Canada). Il existe évidemment une barrière linguistique, mais les journalistes asiatiques pourraient adapter certaines techniques à leur situation locale.

**12. Le Canada devrait promouvoir et faciliter l'utilisation d'autres technologies de l'information (p. ex., Internet, radio et télévision locales en Asie-Pacifique).**

**13. Radio Canada International a un rôle important à jouer pour promouvoir le Canada dans la région de l'Asie-Pacifique et il faut continuer de soutenir cet organisme.**

*IV. Le secteur maritime du Canada peut-il jouer un rôle particulier dans le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités dans la région de l'Asie-Pacifique?*

#### **Observations**

La discussion a porté sur le fait que l'environnement marin n'a pas de frontières. Ainsi, la pollution marine dans l'Arctique résulte des activités en Asie et au sud de l'Amérique du Nord. Le Canada peut, sur les tribunes internationales, prendre l'initiative d'influencer les politiques en Asie du Sud-Est étant donné que nous avons des capacités reconnues dans les domaines des technologies, des politiques, de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement marin. Il existe déjà dans la région un grand nombre de liens éducatifs et de possibilités de formation qu'il faudrait appuyer et dont il faudrait favoriser l'expansion.

#### **Recommandations**

**14. Le gouvernement canadien devrait reconnaître que la formation et l'éducation dans le contexte international sont un tremplin pour effectuer des transferts de technologie et créer d'autres débouchés.**

**15. En outre, il existe un lien naturel entre les populations côtières du Canada et de l'Asie du Sud-Est, notamment les populations autochtones. Le Canada devrait reconnaître que la technologie et l'aquaculture ne sont pas une panacée à la crise mondiale des pêcheries.**

*V. Problèmes clés relatifs au développement des ressources humaines et au renforcement des capacités*

#### **Observations**

La discussion a visé à cerner des occasions de formation spécialisée et d'éducation permanente (institutionnelle et non institutionnelle) pour les établissements canadiens. Il a été convenu qu'il est essentiel que les Canadiens apprennent à réfléchir aux problèmes internationaux et à l'internationalisation et qu'il faudrait fournir de l'aide aux collectivités afin qu'elles dégagent les ressources locales à l'appui de cet objectif (par l'entremise des ONG).

Des possibilités de communiquer nos connaissances à des partenaires de l'Asie-Pacifique ont été dégagées, notamment le téléenseignement et l'éducation permanente (pour les enseignants/formateurs ainsi que pour les étudiants) et le jumelage des établissements d'enseignement.

### **Recommandations**

**16. Il faudrait assurer la participation des jeunes (à l'échelle internationale et au Canada) à l'élaboration des politiques.**

**17. Il faut promouvoir avec dynamisme les inscriptions d'étudiants de l'Asie-Pacifique dans les universités canadiennes, par l'entremise de la coopération fédérale-provinciale. Il faut accroître les bourses d'études au Canada. Il faut simplifier les procédures d'obtention de visas pour ceux qui viennent poursuivre leurs études au Canada.**

**18. La question complexe du travail des enfants nécessite des mesures inventives. Le Canada pourrait notamment s'assurer qu'on applique les normes de l'Organisation mondiale du travail relatives à la rémunération équitable du travail.**

## Groupe de travail sur le commerce international et l'industrie

### Aperçu

Le groupe de travail sur le commerce international et l'industrie avait la tâche de discuter des options de politique et de proposer des solutions et des recommandations relatives au commerce international et à l'industrie dans le contexte de la politique étrangère du Canada à l'égard de l'Asie-Pacifique. Une série de questions a été remise au groupe de travail pour guider sa réflexion et les discussions. Cinq grands thèmes ont été abordés : *les codes de conduite des entreprises; la corruption; le commerce international et l'industrie en tant qu'instruments de la politique étrangère; le développement durable; et le rôle du commerce et de l'industrie maritimes* dans ce contexte.

L'établissement et l'application de *codes de conduite des entreprises* au commerce outremer et à l'industrie du Canada s'est révélé un thème problématique. On a convenu de l'impossibilité d'en faire le tour dans les délais impartis. Mais le groupe a exprimé plusieurs idées et solutions concrètes. Il y avait un consensus général sur le fait que les codes de conduite - un cadre de protocoles éthiques et de pratiques exemplaires - sont importants dans le commerce outremer, ainsi que dans l'activité industrielle et économique. Pour promouvoir ces codes, il a été proposé que le gouvernement fédéral se dirige vers l'application de codes de conduite aux activités océaniques qu'il appuie. Deux choix de politique relatifs à l'élaboration et à l'acceptation des codes de conduite ont été proposés au gouvernement. Ils se fondent tous les deux sur des consultations avec les intéressés, des partenariats et des activités de sensibilisation et ils nécessitent une intervention au Canada et à l'étranger.

Les principaux problèmes soulevés dans ces discussions comprenaient :

- i) les implications de l'imposition du système de valeurs canadien aux pays de l'Asie-Pacifique, plus particulièrement dans le contexte du commerce international et de l'industrie;
- ii) la portée et le contenu des codes de conduite — p. ex. codes « généraux » ou codes « spécifiques »;
- iii) l'application et la vérification effectives des codes de conduite et des codes de pratiques commerciales outremer.

En ce qui concerne le problème de la *corruption* dans le commerce international et l'industrie, le Groupe a généralement convenu de l'importance des approches multilatérales. Il a aussi souligné le rôle de chef de file du Canada dans les enceintes internationales.

La discussion sur l'utilisation du *commerce international et de l'industrie en tant qu'instruments de la politique étrangère* a fait ressortir quelques aspects problématiques. La question de savoir si l'on doit ou non faire affaire avec des « pays qui ne partagent pas les mêmes idées » (une notion déjà problématique en soi) dépend en fin de compte du paradoxe des valeurs et des intérêts et de la façon dont on parvient à trouver un équilibre entre les deux. Il a été convenu, cependant, que le Canada devrait continuer à se servir du commerce international et de l'industrie, dans le cadre de ses nombreux outils de politique étrangère, pour promouvoir des régimes en matière de droit, de commerce international, de travail, de

droits de la personne ainsi que de développement et d'environnement durables. Là encore, les approches multilatérales et le rôle de chef de file du Canada ont été soulignés.

L'application des principes et pratiques du *développement durable* aux activités économiques faisait l'unanimité. Mais on s'est demandé dans quelle mesure le Canada pouvait ou devrait poursuivre cet objectif en Asie-Pacifique, en raison tout particulièrement des problèmes environnementaux et sociaux qui existent au Canada. Le développement durable est donc jugé tout aussi important, sinon davantage, au Canada que dans les activités canadiennes en Asie-Pacifique. Le groupe a discuté des perceptions des pays de l'Asie-Pacifique quant à savoir si le Canada prêche par l'exemple et quant aux motifs qui poussent le Canada à préconiser le développement durable dans leur région.

Enfin, le Groupe s'est penché sur les *rôles possibles du commerce et de l'industrie maritime* dans la politique étrangère canadienne, aussi bien dans une perspective générale qu'en fonction de l'Asie-Pacifique. Il a souligné que le Canada, du fait qu'il est l'une des plus grandes nations maritimes au monde, doit jouer un rôle de premier plan dans les affaires maritimes internationales, notamment le commerce international et l'industrie. Le secteur maritime canadien est en train de devenir une source importante d'exportations et est bien placé pour entrer dans les eaux de l'Asie-Pacifique. De plus, tous semblent comprendre que le commerce et l'industrie maritimes sont un instrument de politique étrangère pertinent pour le Canada, et qui convient bien à l'Asie-Pacifique.

### **Recommandations**

#### *I. Les codes de conduite des entreprises*

- 1. Des codes de conduite pertinents et fondés sur des principes convenus de pratiques exemplaires devraient s'appliquer au commerce outremer et aux industries du Canada qui reçoivent du financement du gouvernement canadien.**
- 2. Le gouvernement devrait faciliter des consultations avec les parties intéressées pour élaborer des codes de conduite pertinents à l'égard du commerce outremer et de l'industrie du Canada, en se fondant sur les facteurs contextuels et sectoriels.**
- 3. Le gouvernement devrait favoriser une approche concertée afin de faire connaître les codes de conduite et de pratiques relatifs au commerce outremer et à l'industrie du Canada, en utilisant divers moyens de communication (p. ex. écoles de commerce, médias).**

#### *II. La corruption*

- 4. Le Canada devrait diriger les efforts au sein des tribunes pertinentes (p. ex. l'OCDE) afin de parvenir à un accord multilatéral contre la corruption, qui devrait être mis en oeuvre d'ici deux ans (p. ex. fondé sur la Foreign Corruption Act des États-Unis).**

#### *III. Le commerce et l'industrie en tant qu'instruments de la politique étrangère*

5. Le Canada devrait continuer de recourir à un vaste éventail de moyens diplomatiques, comprenant ceux du commerce international, de l'investissement, du développement et de la culture, pour promouvoir l'adoption des régimes pertinents en matière de droit, de commerce international, de travail, de droits de la personne, ainsi que de développement et d'environnement durables.

6. Le Canada devrait jouer un rôle de chef de file sur les tribunes étrangères pour promouvoir l'adoption des régimes pertinents en matière de droit, de commerce international, de travail, de droits de la personne ainsi que de développement et d'environnement durables.

#### *IV. Le développement durable*

7. Toutes les activités économiques devraient reposer sur les principes et la pratique de la durabilité - aussi bien au Canada que dans nos activités à l'étranger.

#### *V. Le rôle du commerce et de l'industrie maritimes*

8. Le Canada est un pays maritime, qui devrait jouer un rôle de chef de file dans la saine gestion des océans, du commerce et de l'industrie maritimes.

9. Les régions prioritaires pour le commerce et l'industrie maritimes au Canada, ainsi que les types d'activités dans ces régions, devraient être dégagés. L'Asie-Pacifique devrait en faire partie.

### Conclusions relatives au processus

Après que chaque groupe eut présenté ses conclusions à la séance plénière, la discussion a porté sur le processus du Forum national en cours. Plusieurs suggestions ont été faites :

1. Il conviendrait peut-être davantage que les groupes de travail se concentrent sur une seule question.
2. Il faut soit accorder plus de temps aux discussions, soit réduire le nombre de questions abordées dans une séance d'une journée.
3. Les participants ont beaucoup apprécié que la documentation leur soit remise à l'avance.
4. Il devrait y avoir un plus grand foisonnement des idées entre les groupes de travail lorsqu'ils se penchent sur des questions qui se chevauchent (c.-à-d. droits humains, développement durable, etc.).
5. Les jeunes devraient participer davantage au Forum.
6. Le prochain Forum national dans la région de l'Atlantique devrait avoir lieu ailleurs qu'à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Plusieurs endroits ont été proposés, dont Antigonish (Île-du-Prince-Édouard), Pugwash, Fredericton, Sydney, etc.

## Liste des participants

### *Universitaires et enseignants*

Aldo Chircop  
 Coordonnateur  
 Marine Affairs Program  
 Dalhousie University  
 1234 Seymour St. Halifax, NS B3H 3J5  
 Tél. : (902) 494-3555  
 Télécopieur : (902) 494-1001  
 Courriel : ALDO.CHIRCOP@DAL.CA

Sheila Cole  
 Éducatrice en santé et en environnement  
 26 Melwood Ave #4  
 Halifax, NS B3N 1E3  
 Tél. : (902) 479-3288  
 Télécopieur : (902) 479-3288

Fred Crickard  
 Chercheur principal  
 Centre for Foreign Policy Studies  
 Dalhousie University Halifax, NS  
 B3H 4H6  
 Tél. : (902) 494-3769  
 Télécopieur : (902) 494-3825

Wendy Cukier  
 Professeure  
 Ryerson Polytechnical University  
 37 Jerome St Toronto, ON M6P 1H8  
 Tél. : (416) 766-4804  
 Télécopieur : (416) 604-0209  
 Courriel : wcukier@acs.ryerson.ca

\*Anthony Dickinson  
 Directeur  
 Centre for International Fisheries Training  
 and Development  
 Memorial University of Newfoundland  
 St. John's, NF A1B 3X5  
 Tél. : (709) 737-4356  
 Télécopieur : (709) 737-4330  
 Courriel : adickins@morgan.ucs.mun.ca

David Ferns  
 150 School Street  
 New Germany Elementary School  
 New Germany, NS B0R 1E0  
 Tél. : (902) 644-2416  
 Télécopieur : (902) 644-3587  
 Courriel : Ferns@istar.ca

Malcolm Grieve  
 Acadia University, Dept. of Political  
 Science  
 Wolfville, NS B0P 1X0  
 Tél. : (902) 585-1507  
 Télécopieur : (902) 542-4727  
 Courriel : Grieve@acadiau.ca

Richard Kurial  
 Department of History  
 University of Prince Edward Island  
 Charlottetown, PEI C1A 4P3  
 Tél. : (902) 566-0978  
 Télécopieur : (902) 628-4323  
 Courriel : rkurial@upe.ca

Pierre Lizée  
 764 Beatrice East  
 Oshawa ON L1K 2J3  
 Tél. : (905) 723-2161  
 Télécopieur : (905) 723-6218

Robert MacLean  
 Sydney Academy  
 49 Terrace St.  
 Sydney, NS B1P 2L4  
 Tél. : (902) 562-5464  
 Télécopieur : (902) 564-4472

Maznah Mohamad  
 Centre for International Studies  
 University of Toronto  
 252 Bloor st West.  
 Toronto, ON M5S 1V6  
 Tél. : (416) 923-6641  
 Télécopieur : (416) 926-4738

James Morrison  
 Coordonnateur  
 Asian Studies  
 Saint Mary's University  
 Halifax, NS B3H 3C3  
 Tél. : (902) 420-5512  
 Télécopieur : (902) 420-5141  
 Courriel : jmorriso@shark.stmarys.ca

Donald Patton  
 Professeur associé  
 International Business School of Business  
 Dalhousie University  
 6152 Coburg Road  
 Halifax, NS B3H 1Z5  
 Tél. : (902) 494-1804  
 Télécopieur : (902) 494-1483  
 Courriel : D.J.Patton@dal.ca

Johan Saravanamuttu  
 Chair for ASEAN and International Studies  
 252 Bloor St. West, 8th Floor South  
 Toronto ON M5S 1V6  
 Tél. : (416) 923-6641 poste 2012  
 Télécopieur : (416) 926-4738  
 Courriel : cis.asean@utoronto.ca

Timothy M. Shaw  
 Directeur  
 Centre for Foreign Policy Studies  
 Dalhousie University  
 Halifax, NS B3H 4H6  
 Tél. : (902) 494-3769  
 Télécopieur : (902) 494-3825]

## *Entreprises*

\*Fred Hall  
 Directeur administratif  
 Labrador Inuit Development Corporation  
 Box 660, Station C  
 169 Hamilton River Road  
 Goose Bay, NFLD A0P 1C0  
 Tél. : (709) 896-8505  
 Télécopieur : (709) 896-5834

Chris Musial  
 Directeur  
 International Marketing  
 International Language Institute  
 5151 Terminal Road, 8th Floor  
 Halifax, NS B3J 1A1  
 Tél. : (902) 429-3636  
 Télécopieur : (902) 429-2900  
 Courriel : study@ili.halifax.ns.ca

Ross Piercey  
 Nova Scotia Oceans Initiative  
 #211 One Research Dr.  
 Dartmouth, NS  
 Tél. : (902) 463-6764  
 Télécopieur : (902) 466-6889  
 Courriel : nsoi@istar.ca

Harvey Silverstein  
 Priority Management  
 Halifax, NS  
 Tél. : (902) 425-5302  
 Télécopieur : (902) 425-3467

## *Animateurs*

Christine Arab  
 Centre for Foreign Policy Studies  
 Dalhousie University  
 Halifax, NS B3H 4H6  
 Tél. : (902) 494-3769  
 Télécopieur : (902) 494-3825

Ann Griffiths  
 Political Science Department  
 Dalhousie University  
 Halifax, NS B3H 4H6  
 Tél. : (902) 494-3769  
 Télécopieur : (902) 494-3825

David N. Griffiths  
 Pendragon Applied Research  
 3361 Lawrencetown Rd.  
 Lawrencetown, NS B2Z 1R5  
 Tél. : (902) 435-6533/434-8656  
 Télécopieur : (902) 435-7711  
 Courriel : griff@istar.ca

Glen Herbert  
 Chercheur  
 Centre for Foreign Policy Studies  
 Dalhousie University  
 Halifax, NS B3H 4H6  
 Tél. : (902) 494-3769  
 Télécopieur : (902) 494-3825

Stephanie Reford  
 Reford-McCandless International  
 RR#, La Have, NS B0R 1C0  
 Tél. : (902) 688-1161  
 Télécopieur : (902) 688-1149  
 Courriel : rfmccint@auracom.com

Susan Rolston  
 Halifax Branch CIIA  
 c/o CFPS Dalhousie University  
 Halifax, NS B3H 4H6  
 Tél. : (902) 823-2191  
 Télécopieur : (902) 823-2191  
 Courriel : susan.rolston@dal.ca

### **Gouvernements**

Connie Caruthers  
 Industrie Canada  
 PO Box 940 Station M  
 Halifax, NS B3J 2V9  
 Télécopieur : (902) 426-6094  
 Tél. : (902) 426-9905  
 Courriel : carruthers.connie@ic.gc.ca

Bob Fraser  
 Conseiller principal des politiques  
 Direction générale des politiques  
 Agence canadienne de développement  
 international  
 200, promenade du Portage  
 Hull, Québec K1A 0G4  
 Tél. : (819) 997-092  
 Télécopieur : (819) 953-6356  
 Courriel : Robert\_Fraser@acdi-cida.gc.ca

Heidi Hulan  
 Cabinet du ministre des Affaires étrangères  
 Ministère des Affaires étrangères et du  
 Commerce international  
 125, promenade Sussex  
 Ottawa ON K1A 0K2

James Kelly  
 Directeur  
 Relations internationales  
 Collège de la Garde côtière canadienne  
 1190 Westmount Rd PO Box 4500  
 Sydney, NS B1P 6Z1  
 Tél. : (902) 564-3660 poste 1117  
 Télécopieur : (902) 562-6113

Randolph Mank  
 Directeur adjoint  
 Direction du Japon  
 Ministère des Affaires étrangères et du  
 Commerce international  
 125, promenade Sussex  
 Ottawa, ON K1A 0K2  
 Tél. : (613) 944-9483

Sebastien Sigouin  
 Direction de l'APEC  
 Ministère des Affaires étrangères et du  
 Commerce international  
 125, promenade Sussex  
 Ottawa, ON K1A 0G2  
 Tél. : (613) 995-8192  
 Télécopieur : (613) 944-2732  
 Courriel :  
 Sebastien.sigouin@extott02.X400/gc.ca

### **Médias**

Michael Cobden  
 School of Journalism  
 University of Kings College  
 Halifax, NS B3H 2A1  
 Tél. : (902) 422-1277  
 Télécopieur : (902) 422-3357

John Hay  
 28 Riverbend Drive  
 Nepean, ON  
 K2H 5G8

### **Coordonnateurs du Forum national**

Angèle Aubin  
 Carrefour Tiers-Monde  
 Co-organisatrice Forum de Québec  
 454, rue Caron, 1<sup>er</sup> étage  
 Québec, Québec G1K 8K8  
 Tél. : (418) 647-5853  
 Télécopieur : (418) 647-5719

Nasreen Bhimani  
 Centre canadien pour le développement de  
 la politique étrangère  
 125, promenade Sussex  
 Ottawa, ON K1A 0G2  
 Tél. : (613) 944-4150  
 Télécopieur : (613) 944-0687

### **ONG**

Ken Epps  
 Coordonnateur - Forum de Waterloo  
 Coordonnateur de programme  
 Project Ploughshares  
 Institute of Peace and Conflict Studies  
 Conrad Grebel College  
 Waterloo, Ont N2L 3G6  
 Tél. : (519) 888-6541 poste 259  
 Télécopieur : (519) 885-0806  
 Courriel : plough@web.net

Yannick Lamonde  
 Coordonnateur, Québec  
 Centre canadien pour le développement de  
 la politique étrangère  
 485 Père Marquette  
 Québec, Québec G1S 1Z2  
 Tél. : (418) 688-9533  
 Télécopieur : (418) 688-9533  
 Courriel : yannick.lamonde@oricom.ca

Steve Lee  
 Directeur,  
 Centre canadien pour le développement de  
 la politique étrangère  
 125, promenade Sussex  
 Ottawa, ON K1A 0G2  
 Tél. : (613) 944-9483  
 Télécopieur : (613) 944-0391

Katherine Orr  
 Directrice adjointe  
 Centre for Foreign Policy Studies  
 Dalhousie University  
 Halifax, NS B3H 4H6  
 Tél. : (902) 494-6603  
 Télécopieur : (902) 494-3825  
 Courriel : korr@is.dal.ca

Mike O'Shaughnessy  
 Centre canadien pour le développement de  
 la politique étrangère  
 125, promenade Sussex  
 Ottawa, ON K1A 0G2  
 Tél. : (613) 992-3690  
 Télécopieur : (613) 944-0687  
 Jean Arnold  
 Falls Brook Centre

RR#1 Hartland, NB E0J 1N0  
Tél. : (506) 375-8143  
Télécopieur : (506) 375-4221

Patrick Boyer, CR  
Président  
Pugwash Park Commission  
2583 Lakeshore Boulevard West  
Etobicoke, ON M8V 1G3  
Tél. : (416) 255-3930  
Télécopieur : (416) 252-8291

Mary Coyle  
Directrice  
Coady International Institute  
St. Francis Xavier University  
PO Box 5000, Antigonish, NS B2G 2W5  
Tél. : (902) 867-3980  
Télécopieur : (902) 867-3907  
Courriel : mcoyle@stfx.ca

Karen Damtoft  
Croix-Rouge canadienne, Région de la  
Nouvelle-Écosse  
PO Box 366, 1940 Gottingen St.  
Halifax, NS B3J 2P8  
Tél. : (902) 422-6247  
Télécopieur : (902) 424-1432  
Courriel : kdamfor@redcross.ca

Peter Haydon  
Directeur  
Maritime Affairs  
Naval Officers Association of Canada  
PO Box 33078  
Halifax, NS B3L 4T6  
Tél. : (902) 835-1924  
Télécopieur : (902) 835-5994

Peter Outhit  
Institut canadien des océans  
1226 Le Marchant Street  
Halifax, NS B3H 3P7  
Tél. : (902) 494-3879  
Télécopieur : (902) 494-1334

Hanbin Park  
PPC, Cornwallis Park, PO Box 100

Clementsport, NS B0S 1E0  
Tél. : (902) 638-8611 poste. 191  
Télécopieur : (902) 638-8888  
Courriel :  
hpark@ppc.cdnpeacekeeping.ns.ca

\*Mary Pluff  
Présidente, NB Native Women's Council  
361 Queen Street, 3rd Floor  
Fredericton, NB E3B 1B0  
Tél. : (506) 458-1114  
Télécopieur : (506) 451-9386  
Robert Race  
Institut canadien des océans  
Dalhousie University  
Halifax NS B3H 4H6  
Télécopieur : (902) 494-1737  
Tél. : (902) 868-2818  
Courriel : rrace@istar.ca

Robert Reford  
Reford-McCandless International  
RR#, La Have, NS B0R 1C0  
Tél. : (902) 688-1161  
Télécopieur : (902) 688-1149  
Courriel : rfmccint@auracom.com

Shelagh Savage  
Directeur régional de l'Atlantique  
Jeunesse Canada Monde  
1657 Barrington Street  
Halifax, NS B3J 2A1  
Tél. : (902) 422-1782  
Télécopieur : (902) 429-1274

**Jeunes**

Michael Klenavic  
Étudiant, UPEI  
3-17 Rochford Street  
Charlottetown, PEI C1A 3T2  
Tél. : (902) 892-2028  
Télécopieur : (902) 628-4323  
Courriel : klenavic@cycor.ca  
Adresse permanente :  
62 Southpark Dr.  
Gloucester, ON  
K1B 3B3

Matt Sherrard  
Coordonnateur des bénévoles  
Past Participants Association  
Canada World Youth  
Atlantic Regional Office  
1657 Barrington Street Suite 125  
Halifax, NS B3J 2A1  
Tél. : (902) 422-1782  
Télécopieur : (902) 429-1274  
Courriel : cwyar@web.ca

\*Gillian Strong  
Youth for Social Justice  
57 Bennett Ave  
St. John's, NFLD A1E 2Y0  
Tél. : (709) 579-9570  
Télécopieur : (709) 753-4110  
Courriel : xstrong@seascape.com

\*indique ceux qui n'ont pu assister au  
Forum



Madame, Monsieur,

À la suite des réunions à Victoria, Waterloo et Halifax, la réunion du Québec eu lieu le 14 et 15 août 1997, au château Lac Beauport. Près de soixante participants provenant d'ONG, des médias, des milieux académiques, des affaires et syndical s'y sont réunis afin de discuter d'enjeux relatifs à la politique étrangère du Canada. En cette année canadienne de l'Asie-Pacifique, le Forum a porté sur un certain nombre d'aspects de la politique étrangère du Canada dans cette région. Plus précisément, il fut **RAPPORT DU QUÉBEC** durable, de la liberté de presse et d'expression, des droits de la personne et de l'établissement de codes d'éthique dans les relations commerciales avec l'Asie-Pacifique.

Les discussions ont été alimentées par le document préparatoire, écrit par John Hay, (journaliste en affaires internationales) à la demande du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère. Les discussions ont aussi été alimentées par les rapports des Forums précédents et par les rapports des tables rondes ayant été organisées par le Centre. Par ailleurs, pour chacun des quatre ateliers, quatre questions ont été proposées afin d'encadrer le travail des participants. Vous trouverez d'ailleurs ces questions au début de chaque rapport.

Ainsi, durant le Forum, les participants ont apporté aux discussions leurs expériences et leurs expertise. Ils ont soulevé ~~de~~ nombreuses questions, généré bon nombre d'idées pour la politique étrangère et ont même formulé un certain nombre de recommandations à l'endroit du ministre Arway et de son ministre. Le rapport du Forum qui s'est déroulé à Québec a été produit par des rapporteurs de la maîtrise en relations internationales à l'Université Laval et consiste en la synthèse des discussions. Mais particulièrement, ce rapport expose les recommandations de chacun des ateliers, auxquelles nous vous prions d'accorder une attention particulière.

Yannick Lamonde

Coordonnateur du Québec

Centre canadien pour le développement de la politique étrangère

Angèle Aubin  
Co-organisatrice

Marie-Claude Bouchard  
Co-organisatrice



Questions

a) En ce qui a trait aux droits humains fondamentaux, le Canada a-t-il vraiment un rôle à jouer ?

Madame, Monsieur,

À la suite des réunions à Victoria, Waterloo et Halifax, la réunion du Québec eu lieu le 14 et 15 août 1997, au château Lac Beauport. Près de soixante participants provenant d'ONG, des médias, des milieux académiques, des affaires et syndical s'y sont réunis afin de discuter d'enjeux relatifs à la politique étrangère du Canada. En cette année canadienne de l'Asie-Pacifique, le Forum a porté sur un certain nombre d'aspects de la politique étrangère du Canada dans cette région. Plus précisément, il fut question du développement durable, de la liberté de presse et d'expression, des droits de la personne et de l'établissement de codes d'éthique dans les relations commerciales avec l'Asie-Pacifique.

Les discussions ont été alimentées par le document préparatoire, écrit par John Hay, (journaliste en affaires internationales) à la demande du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère. Les discussions ont aussi été alimentées par les rapports des Forums précédents et par les rapports des tables rondes ayant été organisées par le Centre. Par ailleurs, pour chacun des quatre ateliers, quatre questions ont été proposées afin d'encadrer le travail des participants. Vous trouverez d'ailleurs ces questions au début de chaque rapport.

Ainsi, durant le Forum, les participants ont apporté aux discussions leurs expériences et leurs expertises. Ils ont soulevé de nombreuses questions, généré bon nombre d'idées pour la politique étrangère et ont même formulé un certain nombre de recommandations à l'endroit du ministre Axworthy et de son ministère. Le rapport du Forum qui s'est déroulé à Québec a été produit par des rapporteurs de la maîtrise en relations internationales à l'Université Laval et consiste en la synthèse des discussions. Mais particulièrement, ce rapport expose les recommandations de chacun des ateliers, auxquelles nous vous prions d'accorder une attention particulière.

Yannick Lamonde  
Coordonnateur du Québec  
Centre canadien pour le développement de la politique étrangère

Angèle Aubin  
Co-organisatrice

Marie-Claude Bouchard  
Co-organisatrice



## Atelier sur les droits de la personne

### Questions

- a) En ce qui a trait aux droits humains fondamentaux, le Canada a-t-il vraiment un rôle à jouer ?
- b) Le gouvernement canadien doit-il, dans sa stratégie, faire une distinction entre les droits individuels, démocratiques et associatifs ?
- c) Comment la diplomatie, le commerce et le renforcement de la société civile, peuvent-ils constituer des moyens afin de renforcer le respect des droits humains ?
- d) Le Canada peut-il, doit-il, jouer un rôle au niveau multilatéral concernant la question des droits humains en Asie-Pacifique ?

De quelle façon les membres de la société civile canadienne - ONG, secteur privé, universitaires, associations bénévoles... - peuvent-ils favoriser l'établissement et le respect des droits de la personne dans les sociétés d'Asie-Pacifique ?

Quelles politiques le gouvernement canadien devrait-il adopter afin de promouvoir et de contribuer à l'établissement et au respect des droits de la personne dans les sociétés d'Asie-Pacifique ?

### Synthèse des discussions

Le groupe de discussion a dégagé plusieurs lignes directrices pour le gouvernement du Canada. Une première réflexion porte sur l'opinion de la population canadienne sur les droits humains. Il semble exister un certain consensus au Canada sur ce sujet mais la question soulève bien des passions. Ainsi, le mouvement des droits des femmes est très articulé au Canada. Cependant, l'expérience des droits des autochtones est plus ambivalente. Malgré tout, nous avons bel et bien un rôle à jouer en ce qui a trait aux droits fondamentaux. Notre expérience ainsi que notre dynamisme nous obligent à rester ferme notamment sur la situation alarmante des droits des femmes en Asie. Nous pouvons ajouter que le Canada doit se trouver un rôle plus spécifique. Il doit maintenant trouver d'autres initiatives que le « track 2 » qui est pratiqué par tous. Un bon point de départ serait de répondre aux questions stratégiques suivantes. Qu'est-ce que l'espace asiatique pour le Canada ? La connaissance de l'Asie diffère beaucoup entre l'Est et l'Ouest canadien. Qu'avons-nous à offrir ? C'est une région très compétitive qui nous oblige à cibler des produits, des valeurs et des personnes. Quels sont nos objectifs ? Ceux-ci sont souvent trop larges, trop confus malgré l'interconnexion des domaines. Enfin, quels sont les mécanismes privilégiés pour réaliser ces objectifs ? Si nous avons un rôle de pouvoir moyen, qui sont nos alliés ?

Le panel s'est penché, en deuxième lieu, sur la possibilité de faire une distinction entre les différents droits et sur l'argument culturel. Il en ressort que les droits humains sont universels et indissociables. Le Canada peut respecter les différentes cultures sans être moralisateur et sans distinguer des types de droits. L'assertion que l'Asie mise sur les droits socio-économiques plutôt que sur les droits de la personne doit être plus attribuée aux élites qu'à la population.

Le troisième sujet de réflexion englobe les moyens d'intervention sur la question des droits humains. Plusieurs options s'offrent au Canada. Il est possible de maintenir une ligne dure et mettre en place des sanctions économiques comme dans le cas de l'Afrique du Sud. Il y a la variante diplomatique afin de ne pas heurter de front les susceptibilités étrangères. La promotion du commerce est une autre voie possible. Certains sont par contre septiques de l'influence que le commerce peut avoir surtout avec un pouvoir économique de puissance moyenne. En effet, l'équilibre entre le commerce et la défense des droits de la personne est difficile à atteindre. Il y a des choix de société à faire qui exigent des efforts et des coûts. Le discours en Asie qui considère la promotion des droits de la personne comme une ingérence nous touche car les marchés paraissent séduisants. Pourtant, ces arguments des élites sur la souveraineté des États manquent de profondeur. Le porte étendard des « Asian Values » tenu par ces élites est parfois contesté par certains groupes dans la société civile qui doivent être identifiés et encouragés. Les pays asiatiques étaient présents à la commission de 1948 pour la Déclaration des droits de l'homme qui tenait compte de l'ensemble des valeurs et des cultures. Notre vision sur les droits de la personne versus le commerce devrait être la même pour l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie même si l'on doit s'adapter aux différentes cultures. Une autre alternative est d'appuyer les organisations locales et les associations de base. Le consensus semble être qu'il faut utiliser un peu de chacune de ces approches mais de les adapter à chaque cas et à chaque pays.

Une parenthèse doit être ouverte sur la question de la relation entre le commerce et les droits humains. Un vif débat a tenté de trancher la question sur la nature de cette relation à savoir si un équilibre pouvait être atteint ou si nous avons affaire à une contradiction fondamentale. Certains sont d'avis que le commerce, sans être l'outil principal, peut aider à créer des conditions de vie meilleure et un climat favorable à un plus grand respect des droits de la personne. Il serait dangereux de compartimenter ces deux sujets. Il est non seulement possible mais aussi souhaitable pour ces individus que le Canada joue sur ces deux tableaux. D'autres affirment qu'il y a contradiction entre les intérêts des commerçants dont la recherche du profit n'est pas nécessairement un terrain favorable au respect des droits. Qui plus est, les retombées du commerce au Canada sont relatives. L'adéquation développement économique et justice sociale reste à prouver au Canada même alors comment prouver que le commerce va améliorer les conditions de vie des plus pauvres ? Concilier les deux est difficile dans la pratique. Le gouvernement canadien doit faire un choix qui implique la promotion des valeurs canadiennes et non simplement le commerce. La politique étrangère du Canada doit retrouver une certaine crédibilité auprès de sa population au risque de voir les positions radicales devenir plus populaires. En somme pour les tenants de cette pensée, un renversement de la façon d'agir des compagnies canadiennes (code d'éthique) doit s'opérer pour que le commerce contribue au renforcement de la défense des droits de la personne. Il est difficile de concilier ces deux points de vue mais les contradictions démontrent qu'une place plus grande doit être faite aux questions des droits humains par rapport au commerce. C'est peut-être un faux débat de dire que le commerce aide à promouvoir les droits ou au contraire qu'il est néfaste. Il faut plutôt chercher un cadre pour travailler en même temps et avec la même énergie sur le commerce et sur les droits humains.

Quatrièmement, il est apparu évident que le Canada se doit d'utiliser et d'encourager le multilatéralisme. Cependant, l'énergie pour influencer les décisions dans ces forums doit être dosée selon les organisations. La stratégie ne doit pas être la même pour l'OMC que pour

l'APEC par exemple. De plus, si l'on décide de cibler un pays en particulier, il serait préférable de déterminer le lien et la cohérence avec les actions multilatérales. Les politiques diplomatiques bilatérales gagneraient à être coordonnées avec d'autres pays.

La société civile canadienne a en cinquième lieu aussi son mot à dire. Il y a plusieurs actions possibles comme le boycott de produits en provenance d'un pays ne respectant pas les droits de ses citoyens. Des partenariats entre les ONG canadiennes et asiatiques sont à encourager. Parfois, la population peut-être plus efficace que le gouvernement. Un préalable à l'implication de la société civile canadienne est un bon niveau d'information. L'éducation est le meilleur moyen de sensibiliser la population. Le système éducatif est ainsi une richesse du Canada à utiliser. En ciblant et en impliquant les secteurs formels et informels du système d'éducation, on s'assure d'un véritable échange de valeurs.

Une série de considérations soulevées par plusieurs membres du groupe méritent d'être mentionnées ici.

Ces travaux devraient d'abord s'inscrire dans une continuité et se prolonger au-delà de l'année Asie-Pacifique. Les différents gouvernements ont ainsi accepté un certain nombre de principes lors de la rencontre de Vienne en 1993 comme l'universalité et l'interdépendance des droits. La croissance économique avait aussi été identifiée comme un moyen et non une fin en soi pour promouvoir ces droits. L'occasion est bonne pour faire valoir les acquis et mettre en lumière les améliorations à apporter. Le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme offre aussi un motif idéal pour prolonger les débats. L'Asie n'a donc pas besoin de projets mais bien d'une vision de la part de Canada.

Ensuite, un facteur commun pourrait englober les discussions, soit la promotion d'un État de droit. La grande expertise légale du Canada pourrait servir à cette fin. Il faut encourager la ratification des conventions internationales et des changements concrets dans les lois nationales. Les nombreuses réserves provenant de l'Asie réduisent la portée de ces conventions. Il faut s'attacher à convaincre ces gouvernements d'en réduire le nombre et l'ampleur.

De plus, les symboles jouant un rôle important en Asie, il serait avantageux que les missions du Canada comme le « Team-Canada » tiennent compte autant des intérêts commerciaux que des droits humains. Une compréhension mutuelle entre les compagnies et la société civile serait développée s'ils étaient représentés tout les deux.

La problématique de la formulation de la politique étrangère a été soulevée avec raison. Il faut admettre que la cohérence est difficile à atteindre et que les pressions viennent autant de la société civile que des différentes instances du gouvernement. La liberté d'action du gouvernement est limitée en terme de commerce. L'OMC, le problème des lois extra-territoriales et des lois locales peu appliquées en Asie sont quelques exemples limitant la marge de manoeuvre du gouvernement. Une série de paramètres contribueraient à rendre cette politique étrangère moins chaotique. Par exemple, il faut collaborer lorsque des progrès sont possibles mais sanctionner dans le cas contraire. La Chine participe à des ententes permettant des échanges pour la formation d'un appareil judiciaire alors que la Birmanie ne veut même pas participer à un groupe de contact. Il faut réagir en conséquence. Un autre repère serait de chercher un impact sur la région. Ensuite,

il faut tenter de ne pas agir seul. En effet, il est plus difficile d'être sévère lorsque les critiques sont isolées. Enfin, il faut rechercher une certaine influence. Un moyen serait d'accentuer les échanges d'académiques et d'étudiants avec l'Asie.

Il faut endiguer la tentation de saupoudrer nos initiatives et de continuer à être partout avec des actions minimales. Le Canada doit professionnaliser sa coopération. Il doit faire des choix stratégiques selon des critères bien définis comme identifier un nombre d'endroits où intervenir. Si le problème est la vente d'armes en Asie du Sud, il faut se concentrer sur les questions de paix. Un exemple de la professionnalisation de l'aide se retrouve en Suède et en Norvège. Un effet majeur serait de créer une masse critique d'interventions et ainsi récolter une influence plus grande.

La création éventuelle d'un mécanisme de protection des droits humains par l'ONU doit être soutenue par le Canada. En effet, l'absence d'un système de promotion des droits de la personne en Asie est une lacune à combler. Les commissions nationales en formation en Asie ont besoin d'appuis dont ceux du Canada. Il y a aussi une dynamique entre les réseaux nationaux et le désir de se réunir sur la scène régionale à inciter. Les ONG canadiennes devraient appuyer ces institutions régionales pour la défense des droits de la personne.

Une variable déjà mentionnée rapidement peut jouer un rôle important et préalable à toute discussion, soit la culture. La promotion des droits de l'homme passe entre autre par les échanges culturels. Il est des intérêts à tous de faire connaître la culture du Canada et de faire connaître l'Asie aux Canadiens. Cette connaissance mutuelle entraînerait une confiance bénéfique dans les négociations sur les droits humains.

Enfin, le problème des annexions a été soulevé. L'exemple du Timor démontre l'action actuelle du Canada. Le travail avec les ONG locales et l'Église catholique doit être poursuivi et le dialogue entre Timorais soutenu d'avantage. Plusieurs ONG du Canada travaillent déjà sur cette questions. Malgré tout, les cas du Tibet et du Timor nécessitent une action plus énergique de la part du Canada.

## **Recommandations**

Les propositions suivantes des participants répondent aux questions de départ. En voici le résumé :

a) Le Canada a effectivement un rôle à jouer dans la défense des droits de la personne à l'étranger. Cependant, si le Canada doit intervenir et faire évoluer le débat, il doit aussi se trouver un rôle spécifique, se distinguer sur la scène internationale. En somme, il a besoin de faire des choix stratégiques.

b) Il ne devrait pas y avoir de distinctions entre les différents droits (individuels, démocratiques et associatifs). Ceux-ci sont universels, interdépendants et indissociables.

c) La société civile devrait être soutenue avec vigueur. En effet, elle est souvent en faveur d'une plus grande protection des droits de la personne que les élites. Ensuite, concernant le commerce,

la question n'est pas de savoir si le commerce est bon ou mauvais pour la promotion des droits de la personne mais comment on peut concilier les deux. Les participants sont d'avis qu'il faut donner la même énergie aux deux.

d) Une cohérence entre les initiatives diplomatiques (bilatérales) et les initiatives structurales (à long terme) devrait être recherchée.

e) La société civile canadienne a un rôle à jouer. Nous avons qu'à considérer l'importance de la consommation. Les participants suggèrent des jumelages avec la société civile asiatique.

D'autres suggestions dépassent le cadre des questions de départ mais sont tout aussi importantes.

f) Certains préalables devraient être clarifiés : L'espace Asie-Pacifique représente quoi pour nous ? Que peut-on offrir au niveau des produits, des personnes et des valeurs ? Quels sont nos objectifs ? Quels mécanismes privilégier ? Identifier avec qui on peut s'allier.

g) Envisager la défense des droits de la personne dans une perspective de continuité. Par exemple, utiliser le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Droits de l'homme et le bilan de Vienne après 5 ans comme tremplin pour les débats.

h) Le Canada devrait faire la promotion d'un État de droits c'est-à-dire encourager de façon diplomatique la ratification des traités, la modification des lois dans ce sens, réduire le nombre de réserves et mettre sur pied des forums favorisant les échanges sur ce sujet.

i) Le Team-Canada devrait représenter les préoccupations des Canadiens dans sa composition. Ainsi, les groupes s'intéressant aux droits de la personne pourraient s'exprimer au même titre que les entreprises et l'État.

j) Le développement d'organisations régionales et nationales de promotion des droits de la personne pourrait être appuyé par le gouvernement.

k) Identifier des pays stratégiques au lieu de saupoudrer notre aide.

l) Le Canada doit donner l'exemple dans la ratification des traités et ne pas tarder à ratifier des traités qu'il a signés.

m) Favoriser les échanges culturels entre les pays de l'Asie-Pacifique et le Canada.

n) Le système éducatif pourrait être ciblé d'avantage afin d'avoir une société civile mieux informée et sensibilisée.



## Atelier sur le développement durable

### Questions

- a) Quels sont les enjeux environnementaux auxquels nous devrions nous attarder prioritairement pour assurer la durée du développement dans les sociétés d'Asie-Pacifique?
- b) Dans quelle mesure devrions-nous prendre en compte les différentes cultures des sociétés d'Asie-Pacifique où nous intervenons afin de mettre en oeuvre un développement durable?
- c) Quelle importance devrions nous accorder à la participation des populations locales - incluant les groupes souvent en marge tels que les femmes, les jeunes, les autochtones - des sociétés d'Asie-Pacifique pour la mise en place d'un développement durable?
- d) De quelle façon les membres de la société civile canadienne - ONG, secteur privé, universitaire, associations bénévoles - peuvent-ils favoriser la mise en place d'un développement durable dans les sociétés d'Asie-Pacifique?

Quelles politiques le gouvernement canadien devrait-il adopter afin de promouvoir et de contribuer à la mise en place d'un développement durable dans les sociétés d'Asie-Pacifique?

### Synthèse des discussions

Les échanges entre les participants ont débuté par une discussion sur ce qu'on a qualifié de double problématique du développement durable, soit son rôle modeste dans la politique étrangère canadienne, ainsi que l'importance croissante de la mondialisation et la priorité donnée au commerce. Au cours des échanges, plusieurs questions concernant les politiques étrangères du Canada furent soulevées. Par exemple, le gouvernement canadien doit-il fermer les yeux sur les violations des droits de la personne par Beijing et favoriser les transferts de technologie destinés à apaiser les problèmes énergétiques de la Chine? Quel appui doit donner le gouvernement aux ONG? Le Canada doit-il chercher à promouvoir un commerce équitable (c'est-à-dire accorder une juste rétribution aux produits provenant des pays en voie de développement)? Pour les participants, la problématique du développement durable est indissociable des autres questions socio-économiques (droits du travail, commerce, droits de la personne, etc.).

Après cette première réflexion, qui a permis de définir la toile de fonds du débat, les participants ont abordé le thème des principaux enjeux environnementaux. À ce niveau, les participants ont d'abord noté le problème d'accès à l'information sur ces questions. Tous étaient de l'avis qu'il fallait porter une attention particulière à l'exploitation forestière intensive qui affectent plusieurs pays de la région. Ce problème touche directement les questions des intérêts des entreprises exploitant les ressources forestières, de la corruption et de la responsabilité des gouvernements locaux dans la saine gestion de ces ressources.

Parmi les autres problèmes mentionnés, les questions de l'exploitation minière, de développement du Mékong et de la pollution en milieu urbain ont fait l'objet d'échanges forts intéressants. Pour

les participants, les grands défis environnementaux posent la question essentielle de la définition de la relation entre le développement durable et le commerce. Ces deux thèmes sont-ils forcément contradictoire ou existe-t-il des possibilités d'actions complémentaires?

Un des intervenants a fait un rappel historique sur les politiques d'aide au développement des institutions multilatérales. Ainsi, alors que les priorités étaient traditionnellement tournées vers le développement des capacités gouvernementales, les institutions multilatérales mettent désormais l'accent sur les développements des ressources internes des pays (ressources sociales, humaines et institutionnelles). Pour cette raison, il est essentiel de veiller à l'intégration des différentes cultures des sociétés d'Asie-Pacifique afin de favoriser la mise en oeuvre d'un développement durable *souhaité* par les populations locales.

On a également insisté sur le fait qu'il ne fallait pas analyser les problèmes de développement et d'environnement uniquement sous l'angle de pays producteurs. Il existe, en effet, des contraintes importantes liés à l'offre et la demande de produits provenant des pays en voie de développement, d'où la nécessité de sensibiliser les consommateurs sur les problèmes environnementaux. À cet égard, on a discuté de la pertinence de mettre en place un système de «cotation environnementale» pour les entreprises inscrites à la bourse. Ce système aurait l'avantage d'inciter les entreprises à adopter des mesures en matière d'environnement. Malgré certaines divergences sur les éléments concrets d'un tel système, tous les participants ont jugé que cette idée méritait d'être étudiée par le gouvernement.

Les participants ont ensuite tenu une longue discussion sur le thème des différences culturelles. Ce thème visait, en fait, à rejoindre les questions deux et trois posées en préambule. Pour la plupart des participants, la contribution du projet de développement ramène à la question de la pertinence du modèle économique occidental et de la participation des populations locales aux projets. Quels sont les besoins réels des populations locales? Qui déterminent les priorités en matière de développement?

En plus de noter les différences culturelles importantes en Asie-Pacifique, les participants ont insisté sur le fait qu'il existait, dans plusieurs cas, une diversité culturelle à l'intérieur même d'un pays donné (par exemples, entre montagnards et population urbaine). On a également fait observer que ces pays présentaient des niveaux de développement économique différents et que, par conséquent, les besoins étaient forcément différents. De l'avis de plusieurs participants, les modèles de développement inspirés du concept d'éco-tourisme, qui vise à intégrer les besoins des populations avec les exigences commerciales, offrent des possibilités intéressantes dans ce domaine.

Selon les participants, l'efficacité d'un projet de développement repose sur une intégration des populations locales dans la définition et la mise en place du projet. On doit notamment comprendre le mode de décision des communautés. De plus, il faut concilier les intérêts souvent divergents entre l'élite dirigeante du pays et les populations. Cette intégration passe donc par l'élargissement de l'ensemble d'intervenants qui sert d'interlocuteur aux pays donateurs. La mise en place du projet doit également reposer sur une connaissance approfondie des coutumes, valeurs et traditions des populations locales et par un effort concerté de sensibilisation des utilisateurs du projet.

Une autre question soulevée fut celle de l'intégration des technologies dans les différentes cultures. On a donné plusieurs exemples de technologies développées en Occident mais inutilisables en Orient car elles s'opposaient à certaines coutumes. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de faire des études d'impacts indépendantes qui permettront de s'assurer que les populations locales participent pleinement aux projets.

En ce qui concerne le rôle de la société civile canadienne, les participants ont surtout insisté sur l'importance de la coopération entre toutes les composantes de la société. Les missions commerciales doivent inclure des intervenants provenant des différents milieux. Certains participants ont fait remarquer que des entreprises travaillent déjà de concert avec d'autres acteurs (ONG, universitaires) lors de l'élaboration de plans stratégiques pour le commerce et l'investissement à l'étranger. La certification se veut également un moyen de sensibilisation des consommateurs canadiens. Finalement, on a insisté sur l'importance de favoriser un commerce équitable avec les pays en voie de développement.

Le groupe de travail sur le développement durable a permis d'engager une discussion constructive entre tous les participants. Chacun a su faire profiter le groupe de ces réflexions et expériences personnelles. Une attention particulière a été accordée à la question de la diversité culturelle et à l'importance d'intégrer les populations qui profitent directement du projet dans chacun de étapes de la mise sur pied. De l'avis des participants, il s'agit d'une condition indispensable à la réussite des projets de développement. Enfin, le groupe de travail considère que le gouvernement canadien peut et doit jouer un rôle actif dans la promotion de politiques visant le développement durable en Asie-Pacifique.

## **Recommandations**

La franchise et la richesse des discussions tenues par le groupe de travail ont permis de dégager un consensus sur treize recommandations. Ainsi, de l'avis de tous les participants, le gouvernement canadien doit:

- a) définir clairement les priorités canadiennes en matière de développement durable.
- b) orienter une partie plus importante de l'aide publique au développement vers les ONG travaillant sur le terrain.
- c) jouer pleinement un rôle de leader dans les forums multilatéraux comme il le fait pour les questions du travail des enfants et des mines antipersonnelles. Ce leadership doit s'exprimer notamment par l'élaboration de normes plus élevées que dans les autres pays développés.
- d) promouvoir le respect des valeurs canadiennes par les Canadiens et les entreprises canadiennes travaillant à l'extérieur du pays.
- e) orienter les programmes d'aide vers un développement des ressources sociales, humaines et institutionnelles plutôt que vers un développement des capacités gouvernementales.
- f) mettre en place une politique de sensibilisation des citoyens en insistant sur l'interdépendance

mondiale et le développement durable. Cette politique, qui doit inclure les questions du droit du travail et de l'environnement, devra étudier la possibilité de mettre sur pied un système de certification des produits et des entreprises inscrites à la bourse.

g) promouvoir la certification ISO 14 000 chez les entreprises canadiennes.

h) exiger des études d'impacts indépendantes afin d'assurer l'orientation des projets vers des modèles économiques viables auxquels participent pleinement les populations locales.

i) favoriser la participation des populations locales à chacune des étapes du projet, soit de la conception à la mise en oeuvre. Le gouvernement devra notamment travailler à concilier les intérêts, souvent divergents, des élites dirigeantes et des populations locales.

j) favoriser le développement et la commercialisation de technologies adaptées aux conditions socio-culturelles des pays en voie de développement. Dans ce domaine, le gouvernement devra développer une meilleure synergie entre les entreprises canadiennes et les ONG qui travaillent sur le terrain.

k) favoriser la concertation et l'échange entre toutes les composantes de la société civile canadienne en évitant de les mettre en concurrence.

l) inclure dans les missions commerciales (Équipe Canada) des intervenants provenant d'autres secteurs d'activités.

m) développer et favoriser le commerce équitable (c'est-à-dire accorder une juste rétribution aux produits provenant des pays en voie de développement).

## **Atelier sur les codes d'éthique dans les relations commerciales avec l'Asie-Pacifique**

### **Questions**

- a) Quels avantages et inconvénients reconnaissez-vous à l'utilisation de codes d'éthique dans nos relations commerciales avec les sociétés d'Asie-Pacifique?
- b) Quelles sont les normes - normes du travail, aspects du développement durable, droits des autochtones, des femmes... - que ces codes d'éthique devraient intégrer prioritairement et auxquels nous devrions donc accorder plus d'intérêt?
- c) Ces codes d'éthique devraient-ils être régi au niveau national ou international?

Dans un cas comme dans l'autre, devraient-ils être régis au niveau national ou international?

- d) De quelle façon les membres de la société civile canadienne - ONG, secteur privé, universitaires, associations bénévoles... - peuvent-ils favoriser l'utilisation de codes d'éthique dans nos relations commerciales avec les sociétés d'Asie-Pacifique?

Quelles politiques le gouvernement canadien devrait-il adopter en ce qui a trait à l'élaboration et à l'application de codes d'éthique afin de faciliter nos relations commerciales avec les sociétés d'Asie-Pacifique?

### **Synthèse des discussions**

Les discussions du groupe de travail ont porté, dans un premier temps, sur la définition du code d'éthique en faisant ressortir les avantages et les inconvénients. Les participants s'accordent pour dire que les effets positifs reliés à l'utilisation des codes d'éthique apparaissent généralement à long terme. L'accès à des capitaux, réductions de taxes, baisse des primes d'assurance et une meilleure image sur les marchés face aux consommateurs sont les principaux points en faveur des codes. Cependant, plusieurs points négatifs viennent rendre l'utilisation des codes très difficile. Dans un premier temps, la simple distinction entre un code d'éthique et une loi n'est pas toujours facile à faire. En aucun temps, le code ne devrait pas être une loi à moins de se trouver devant une situation extrême. Cette distinction entre un code d'éthique et une loi permet d'introduire le concept de système de valeurs au sein d'une entreprise. Ce système de valeurs devrait être la base du code d'éthique dont l'entreprise se dote. Mais, malheureusement, ces valeurs peuvent être différentes d'une entreprise à l'autre ou tout simplement être inexistantes dans certains secteurs industriels.

La compétitivité de l'entreprise au niveau mondial est un autre point qui rend très difficile l'utilisation des codes d'éthique. La compétition internationale que se livrent les entreprises les rendent moins réceptives lorsqu'il s'agit de discuter du code de conduite. Comme les entreprises canadiennes ne sont pas à l'abri de la compétition internationale, et que ces entreprises sont

génératrices d'emplois vitaux tant ici, au Canada, qu'à l'étranger, il ne faudrait pas que l'imposition de codes d'éthique affecter la compétitivité de ces entreprises

Dans cette suite d'idée, la question du contrôle ou de la vérification du respect du code est sans doute le problème le plus important. La motivation essentielle de l'entreprise pour que cette dernière utilise et respecte un code d'éthique est très problématique. Il existe deux approches dans ce domaine, soit un contrôle public, avec les coûts et les problèmes d'extra-territorialité qui se rattache à l'intervention d'un gouvernement, et une approche privée, comme une chambre de commerce ou les médias, où le code de conduite n'est pas imposé par une instance supérieure mais bien par les lois du marché.

Les participants ont donc préféré adopter une approche moins contraignante concernant l'application des codes d'éthique. Comme il n'existe pas de moyens efficaces de contraindre les entreprises à utiliser ces codes, il faut trouver des alternatives afin de motiver les entreprises à les adopter. La certification du type « ISO 9000 » est un de ces moyens de motivation. Cette certification, reconnue internationalement atteste le souci de l'entreprise à fabriquer un produit de qualité. Cette idée pourrait répondre à plusieurs problèmes si une version pour le respect des codes d'éthique pouvait être mise en place. En plus de résoudre le problème du contrôle de l'application du code par l'entreprise à un niveau international, cette solution placerait les entreprises internationales sur un pied d'égalité, reléguant au second rang le problème de la compétitivité internationale.

Afin qu'une telle initiative connaisse du succès, le groupe de travail croit que les efforts du gouvernement canadien devraient être faits à deux niveaux, soit régional et multilatéral. Les participants reconnaissent que malgré que le Canada soit bien perçu par la communauté internationale dans ce domaine, sa seule volonté dans le dossier des codes d'éthique ne saurait être suffisante pour que la situation progresse de façon satisfaisante dans un avenir rapproché. Dans cette optique, les participants croient que le Canada devrait travailler de concert avec les pays qui sont directement impliqués ou qui démontre un intérêt marqué à voir la situation évoluer.

Le premier niveau où le Canada devrait intervenir serait dans le cadre d'un régionalisme tel que l'ALÉNA. Le Canada devrait saisir la chance que lui offre l'ALÉNA afin d'introduire une certaine ligne directrice en ce qui concerne les codes d'éthique. L'occasion d'introduire ce nouvel aspect dans l'ALÉNA pourrait être fait lors d'un éventuel élargissement de l'accord au Chili. Il serait également envisageable qu'un accord parallèle puisse servir à cette fin. Le second niveau serait celui qu'offre les différentes institutions déjà existantes au niveau international. Les forums de discussion qu'offrent les groupes tels l'OCDE et l'APEC sont sans aucun doute des opportunités que le Canada peut saisir afin de sensibiliser davantage la communauté internationale à cette réalité. Les participants semblent cependant d'accord sur la nécessité de travailler à partir des organisations déjà en place.

L'internationalisation des codes d'éthique crée d'autres problèmes qu'il faut tenter de résoudre. Parmi ces problèmes citons celui de la composition des codes. Les éléments qui doivent être inclus dans les codes d'éthique ne font pas l'unanimité. Les cultures régionales faisant obstacle à bien des égards lorsque vient le temps de définir le contenu du code d'éthique et également

lorsque vient le temps d'appliquer ce code. La position du Canada sur ce point ne peut donc qu'être difficile à défendre au niveau international, et c'est pourquoi l'appui des ONG et des entreprises dans la composition de codes d'éthique « modèles » devrait être recherché par les instances responsables.

Le groupe a saisi cette opportunité pour définir ce qu'il croyait être essentiel à un code d'éthique. L'élément qui a le plus marqué ces discussions fut le besoin de restreindre au maximum la corruption et ses effets. La loi américaine, ayant une portée extra-territoriale, *Foreign corrupt practices act*, de 1977, fut citée en exemple comme un moyen de mettre fin à la corruption. Mais au delà des lois, le groupe s'est concentré sur les codes d'éthique en spécifiant que le respect des droits de la personne devait être l'un des éléments que tous les codes devraient contenir. L'environnement, les conditions de travail, englobant la santé et la sécurité au travail, la sécurité des produits et les contributions politiques sont également des éléments que les codes d'éthique devraient contenir. Il est cependant à noter que le simple respect des lois n'est pas suffisant comme principe pour un code d'éthique. Ce fait est dû principalement aux lacunes que possèdent le système judiciaire de certains pays. Certains participants ont souligné le fait qu'il devenait très difficile de faire la morale à d'autres pays ou de tout simplement montrer une des voies à suivre par notre exemple, alors que le Canada n'est même pas partie prenante de toutes les conventions ayant un lien quelconque avec le dossier des codes d'éthique.

Un autre problème relatif à la composition du code est l'accord du milieu des affaires. Afin d'assurer l'utilisation uniforme des codes, ces derniers doivent être approuvés par les entreprises, sans quoi il risquent de n'être autre chose qu'un simple outil de marketing. Pour éviter une telle situation, la participation des dirigeants d'entreprises est essentielle à tous les niveaux des travaux entrepris et entourant le développement des codes d'éthique.

Lors des discussions tenues durant la journée, un autre point a semblé faire l'unanimité. Le rôle du gouvernement n'est pas de développer l'outil qu'est le code d'éthique, mais bien de faire la promotion des valeurs qui sont véhiculées par l'utilisation des codes d'éthique. Cette promotion des valeurs doit se faire autant au niveau international, tel que mentionné précédemment, qu'au niveau domestique, en sensibilisant ses entreprises et sa population. Cette sensibilisation peut se faire de plusieurs façons tel que l'usage d'incitatifs monétaires afin que les entreprises développent leur propre code d'éthique, mais la diffusion de l'information est sans doute le meilleur moyen d'éduquer les gens d'affaires et par le fait même, la population en général. Cette diffusion devrait mettre entre autres en valeur les avantages que les entreprises peuvent tirer de l'utilisation des codes. L'information disponible devrait, dans un premier temps, être centralisée en un seul point afin d'en rendre la redistribution plus facile. Les participants croient que le ministère des Affaires étrangères et du commerce international devrait jouer ce rôle de centralisateur de l'information, son statut d'organisme fédéral assurant à la communauté sécurité et fiabilité dans l'information recueillie.

La mise sur pied des codes d'éthique et le contrôle de leur application devrait être de la responsabilité du milieu des affaires. Le leadership de ce milieu est essentiel au bon développement de ce dossier. L'appui d'ONG devrait aussi être recherché, mais les participants avancent sans hésitation que sans l'appui des entreprises, rien de concluant ne pourra être fait à brève et moyenne échéance.

## Recommandations

Suite aux travaux réalisés au cours de la journée, les participants en sont arrivés à un consensus sur les recommandations qui étaient à faire. Ces dernières sont le fruit des discussions et échanges que les questions entourant l'atelier ont engendrées. Le groupe recommande que :

- a) le gouvernement conduise une étude visant à évaluer les conséquences socio-économiques des codes d'éthique pour les pays hôtes et d'origine des entreprises qui mettent en pratique ces codes;
- b) le gouvernement étudie et fasse la promotion de la possibilité d'étendre les normes ISO afin qu'une certification reliée au code d'éthique puisse exister et être reconnue de façon internationale;
- c) le ministère des Affaires extérieures et du commerce international mette sur pied une base de données qui comprendrait l'ensemble des codes d'éthique utilisés par les entreprises pour fin de distribution aux pays qui en feraient la demande, et qu'en retour de l'inscription de son code d'éthique, l'entreprise obtienne du ministère la documentation relative à la certification ISO pour son code d'éthique;
- d) le gouvernement étudie la possibilité d'adopter une loi contre la corruption. Cette recommandation ferait suite à une étude de la loi américaine *Foreign corrupt practices act*, 1977, qui viserait à examiner l'efficacité et les conséquences de cette loi;
- e) le gouvernement prône la création et l'application du type de codes d'éthique comprenant les éléments suivants : la lutte contre la corruption, les conditions de travail, la sécurité des produits, la santé et la sécurité au travail, l'environnement, les contributions politiques et les droits de la personne, en incluant entre autres le travail des enfants et la discrimination contre les femmes;
- f) le gouvernement concentre ses efforts sur la promotion de ces valeurs dans un contexte régional (ALÉNA) et multilatéral (OCDE, APEC).

Toutes ces recommandations ne doivent pas nous faire oublier le but ultime des codes d'éthique. Ces codes doivent avant tout améliorer le comportement des entreprises et de leurs employés à l'étranger. Pour y arriver, il faut que les codes soient une initiative du secteur privé ou qu'encore ce secteur s'impose lui-même cet outil de travail. Le rôle du gouvernement n'en demeure pas moins important : il se doit d'être le catalyseur des efforts faits et lorsqu'il le faudra, il devra encadrer les efforts déployés. Mais avant tout, il se doit de promouvoir et d'informer. Les avantages reliés à l'utilisation de ces codes d'éthique sont multiples, mais très mal connus. Tant qu'ils resteront flous et mal expliqués, il est probable que le milieu des affaires adopte un comportement compatible avec les objectifs de la politique étrangère canadienne.

## Atelier sur la liberté de presse et d'expression.

### Questions

- a) Quels avantages et inconvénients reconnaissons-nous à maintenir ou à mettre en place de nouveaux médias de communication permettant la liberté d'expression dans les sociétés d'Asie-Pacifique?
- b) Quelle importance devrions nous accorder aux nouvelles technologies de communication dans les sociétés d'Asie-Pacifique?
- c) Quelle importance devrions nous accorder aux moyens traditionnels de communication - radio, télévision, presse écrite... - dans les sociétés d'Asie-Pacifique?
- d) De quelle façon les membres de la société civile canadienne - ONG, secteur privé, universitaires, associations bénévoles... - peuvent-ils favoriser l'émergence et/ou le bon fonctionnement de la liberté de presse et d'expression dans les sociétés d'Asie-Pacifique?

Quelles politiques le gouvernement canadien devrait-il adopter afin de promouvoir et de contribuer à l'émergence et/ou au bon fonctionnement de la liberté de presse et d'expression dans les sociétés d'Asie-Pacifique?

### Synthèse des discussions

À la suite d'une brève introduction de la part de l'animateur de la discussion, un participant se demande s'il peut y avoir liberté de presse et d'expression quand il n'y a pas de libertés démocratiques. Les participants sont unanimes à reconnaître la liberté de presse comme un outil de la démocratie. Un participant ajoute que celle-ci en est non seulement un outil mais aussi un produit : sans démocratie il ne peut donc y avoir de liberté de la presse.

Cependant, un participant émanant de la sphère journalistique déclare qu'il est du devoir des médias de provoquer des changements vers la démocratie. Ainsi l'exercice de la presse permet d'amener, à terme, la démocratisation d'une société. À cela, il ajoute que la mauvaise formation des journalistes de certains pays peut provoquer des bavures journalistiques (mensonges, erreurs) qui nuisent à la crédibilité des médias et donnent des munitions à ceux qui condamnent la liberté d'expression. Ce participant souligne qu'un des gestes qui pourrait être entrepris par le gouvernement est d'appuyer des programmes de formation pour les journalistes provenant de pays où règne la dictature afin de permettre l'éclosion d'une presse de qualité. Il remarque que la France poursuit des activités de formation de journalistes étrangers au sein de ses universités et par le biais de stages. Pour le participant, cette initiative semble excellente parce que les journalistes formés en France deviennent des ambassadeurs favorables aux points de vue du gouvernement français à l'étranger. Cette dernière proposition provoque certaines réticences de la part d'autres participants qui craignent que le gouvernement ne s'expose à des accusations

d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. De plus, il est remarqué que le gouvernement canadien a déjà établi certains programmes du genre.

Un participant souligne qu'il est difficile de promouvoir la liberté de presse dans des États qui ont la réussite économique comme but premier. Ainsi le gouvernement de Singapour peut écraser la presse en prétextant que le bien-être économique de la communauté est plus important que les libertés individuelles personnifiées dans la liberté de presse et d'expression. Pour les journalistes de Singapour, il est difficile de contourner cette logique alors que les résultats économiques de cette nation sont brillants.

Un autre participant affirme que les médias occidentaux doivent suppléer aux médias des pays où il n'y a pas de médias libres. On soulignera cependant la difficulté pour ces médias internationaux de pénétrer dans les pays qui n'admettent pas la liberté de presse. Ainsi on remarque que des organisations telles la BBC, RCI et Radio Free Europe demeurent parmi les seuls véhicules d'informations crédibles pour ces pays et que le soutien à ces organismes doit continuer.

Un participant souligne les dangers que vivent les journalistes dans plusieurs pays. Il déclare nécessaire le soutien extérieur pour ces journalistes vulnérables. La création de réseaux entre les journalistes de différents pays, et l'appui aux ONG dans ce domaine, par l'utilisation des nouveaux moyens de communications lui apparaît un bon moyen de protéger les journalistes les plus susceptibles de subir des exactions gouvernementales. Quoique reconnaissant le rôle moteur des ONG dans le secteur, les participants soutiennent, en majorité, que le gouvernement canadien ne peut soutenir de pareilles entreprises sous peine de se faire accuser d'ingérence. Il est en effet difficile, selon certains, pour les diplomates d'expliquer, aux autres États, la différence entre promouvoir des valeurs et les imposer. La rupture de liens diplomatiques a des conséquences très graves pour les journalistes dans les pays asiatiques. Cependant, tous sont unanimes pour affirmer que la présence de journalistes est une barrière à la perpétration d'horreurs.

Un participant affirme qu'à ce niveau le problème de la liberté de la presse est lié à celui de la bonne gouvernance. Tous expriment leur assentiment à cette affirmation.

L'exemple canadien, malgré ses nombreuses faiblesses, peut servir d'exemple aux pays asiatiques. Par son approche de propriété mixte et sa réussite dans la protection de la culture canadienne face à un voisin puissant, celui-ci peut donc être soulevé comme une preuve qu'une culture peut-être protégée sans brimer les libertés individuelles. RCI est aussi une facette de la communication canadienne qui démontre les bienfaits du financement et de la liberté des médias. Pour un coût minimal, RCI permet la diffusion d'une information de qualité et de l'image canadienne à travers le monde. De plus, il est suggéré que le gouvernement canadien examine le cas coréen afin de soulever un exemple possible du passage d'un État, auparavant autocratique, vers la liberté d'expression. Il est également suggéré que, lorsque cela est possible, le Canada invite le Japon à mener une campagne diplomatique menant à l'amélioration des conditions de la presse en Asie.

Les participants ont, à divers moments, soulevé des pistes d'intervention. Ainsi l'un soutient que les radios rurales doivent être encouragées dans les pays asiatiques où cela est pertinent. Un autre

ajoute que dans la société chinoise, encore largement rurale, des liens informatiques pourraient être établis dans les chefs-lieux des villages permettant la diffusion d'information à tous et que le gouvernement canadien pourrait appuyer un tel geste.

Il est également suggéré que le gouvernement canadien profite du Sommet de la francophonie à Hanoi pour promouvoir les libertés fondamentales comme la liberté de presse et d'expression. À cette dernière suggestion, la majorité du comité estime qu'il est risqué pour le gouvernement d'entreprendre une telle campagne.

Le thème de la liberté de presse comme outil de la démocratie a été repris plusieurs fois au cours des discussions. Deux risques potentiels pour le Canada ont été soulevés durant celles-ci. Premièrement, le danger, qui se concrétise à chaque année, de voir changer de nature l'information que propose les médias canadiens. Celle-ci devient de plus en plus divertissement et propose donc, pour des impératifs commerciaux, des sujets à caractère sensationnaliste qui s'éloignent de ce que doit être l'information. Ce ne sont plus des outils pour prendre des décisions démocratiques que l'on propose aux citoyens canadiens mais plutôt un amalgame de grands titres sans profondeur. Le citoyen canadien ne peut plus prendre les décisions politiques qui s'imposent parce qu'il n'est plus équipé pour le faire. De plus, cette défaillance de l'information canadienne donne des armes aux critiques asiatiques de la liberté de presse. Ceux-ci peuvent prétendre que Hollywood et le sensationnalisme domine la presse et que liberté de presse signifie donc compromission avec des valeurs différentes de celles de leur pays propre.

Le deuxième danger est celui du débordement des valeurs dites asiatiques au Canada. Il est soulevé que les nombreux contacts commerciaux canadiens avec les pays d'Asie peuvent provoquer chez les gens d'affaires le désir de voir certaines méthodes asiatiques appliquées au Canada. Ainsi, la priorité qu'accordent les États d'Asie au développement économique sans égards aux droits démocratiques peut inspirer, de mauvaise façon, les milieux d'affaires canadiens. Ceux-ci pourraient devenir le vecteur de l'entrée dans la société canadienne de ces discours antidémocratiques. Les participants se sont prononcés de façon unanime à ce que le gouvernement canadien défende le pays contre un tel débordement et estiment que celui-ci doit déclencher une réflexion fondamentale sur le sujet afin d'être prêt à défendre les valeurs universelles sur les tribunes internationales.

Le groupe de travail a également discuté des questions relatives à la présence d'entreprises privées dans des pays qui ne sont pas démocratiques et où les droits humains sont brimés. La majorité des membres du comité estiment que les entreprises canadiennes ne peuvent seules porter des responsabilités de démocratisation et de respects des droits. Les gouvernements et les entreprises des autres États doivent eux aussi appuyer les mesures de promotion des droits humains pour que celles-ci soient efficaces. Une firme canadienne ne peut, en effet, se permettre à elle seule de faire ce type de manœuvre sans encourir le risque de perdre sa compétitivité et son accès aux marchés et ainsi sa capacité à faire du commerce avec succès. Les participants estiment que le gouvernement doit envisager une réflexion, et des débats publics, sur la dichotomie entre la défense des droits fondamentaux et la promotion du commerce canadien qui place le gouvernement canadien dans une perpétuelle zone grise où sa véritable position n'est pas véritablement connue par le public canadien et par les pays étrangers.

Les participants reconnaissent l'importance de la diplomatie informelle en Asie. Cette diplomatie, dite du track two, mène de façon ultime à la diplomatie formelle qui permet la signature d'accords internationaux. Ils estiment que celle-ci demeure toujours le meilleur moyen d'intervention dans la région. Cependant, ils soulignent que dans certains cas, une méthode plus musclée peut être indiquée. Le cas de la Birmanie en est un bon exemple.

Au niveau de la diplomatie informelle, l'emploi de forums entre universitaires est encouragé par les participants. Le jumelage entre médias locaux et asiatiques est également suggéré. Enfin, on souligne le peu d'éveil de la part de la presse canadienne pour les questions asiatiques et conséquemment du public canadien.

Les participants jugent, d'autre part, que l'aide à la presse est inutile dans une société non démocratique où celle-ci est contrôlée. Ils estiment, en majorité, que le développement économique, démocratique et social doit précéder l'arrivée d'une presse libre.

Ils estiment que sur l'aspect des nouvelles technologies, chaque pays asiatique poursuit des avenues différentes. L'ébullition actuelle du secteur des télécommunications en Asie ne permet pas de connaître l'aboutissement ultime des développements à ce niveau. Il est soutenu que poursuivre des politiques à ce niveau pourrait donc être coûteux si les besoins sont mal interprétés. Le comité ne peut conséquemment se prononcer sur le sujet. Un participant souligne que ce seront les lois de marché qui trancheront et seulement à ce moment sera-t-il temps d'intervenir.

## **Recommandations**

### **Préambule**

Le gouvernement canadien fait face à un dilemme. D'un côté, il désire promouvoir les droits humains et les valeurs universelles. De l'autre, il se doit de promouvoir le commerce avec l'étranger afin que le pays puisse continuer à prospérer. C'est ainsi que les participants ont recommandé que :

a) le gouvernement canadien poursuive sa tradition de traiter au cas par cas avec les différents États asiatiques selon des critères allant du développement démocratique de chacun à l'importance des échanges commerciaux liant ceux-ci et le Canada.

b) le gouvernement canadien entame une réflexion en profondeur du danger que constituent les discours sur de supposées valeurs asiatiques pour les valeurs universelles comme la liberté d'expression et de la presse. Le gouvernement canadien doit élaborer une politique qui protégera la Canada du débordement des valeurs dites asiatiques et qui assurera la pérennité des valeurs reconnues comme universelles.

c) malgré ses lacunes, le système canadien a permis la survie des valeurs culturelles canadiennes tout en permettant la pluralité des opinions sur les ondes. Le gouvernement canadien doit donc utiliser le système mixte canadien de radiotélédiffusion comme modèle dans ses discussions avec les États asiatiques sur la liberté de la presse.

d) pour démontrer le sérieux du Canada pour une radio indépendante de qualité, les participants ont recommandé que Radio Canada international(RCI) soit maintenu et son financement à long terme assuré.

e) le gouvernement poursuive sa pratique d'organiser des forums tels ceux du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère. Le comité suggère que l'on en élargisse les champs d'action afin de non seulement étudier les politiques mais aussi d'examiner les moyens d'intervention, et ce, par des experts.

f) les participants réitérèrent la recommandation du forum de Victoria qui demande de reconnaître que la liberté d'expression et de la presse n'est pas dissociable de la problématique des droits de la personne mais en fait partie intégrante.

1987  
1987 Forum national sur les  
relations internationales du Canada  
L'année 1987 : rapports.



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20086821 7

DOCS

CA1 EA752 97N35 FRE

1997 forum national sur les  
relations internationales du Canada  
l'Asie-Pacifique : rapports. --  
53252203

